

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUILLET 1789.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lektoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

1. Juillet 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Discours de monseigneur l'évêque de Lescar,
sur l'état futur de l'Eglise.*

Hæc antiqua novit & futura conjectat. Sap. 8.

A Paris, & se trouve à Liege, chez Le-
marié. 1788, broch. de 88 pag.

L n'est pas possible d'exprimer avec plus de dignité & de vigueur, avec un ton de plainte plus noble & plus touchant, les souffrances de l'Eglise & les alarmes des fideles dans ce tems d'une subversion générale. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter quelques passages de ce discours éloquent *; mais insuffisans pour en donner une idée juste. Dès l'exorde l'illustre prélat nous montre dans un groupe de questions importantes & terribles, & la profondeur des maux qui désolent la religion, & l'éten-

* 15 Mars
1789, p.
463.

due des dangers qui la menacent encore.
 „ Dieu veut-il par des pertes multipliées,
 „ & par un affoiblissement progressif renou-
 „ veller ses épreuves, & la réduire à ce
 „ point de langueur qui fasse craindre pour
 „ sa chute ; ou lui réserve-t-il, dans ses
 „ trésors quelque secours puissant & connu
 „ de lui seul, qui soutenant sa vigueur,
 „ & renouvelant sa jeunesse, ramène ses
 „ premiers jours ? Attendri par les longues
 „ disgrâces des enfans d'Israël, se ressou-
 „ vient-il enfin de l'alliance jurée à Abra-
 „ ham & à Jacob leurs ancêtres ; &, las
 „ de supporter les peuples de l'ingrate gen-
 „ tilité, se prépare-t-il à tirer vengeance
 „ des plus coupables ? Ce temple, ces au-
 „ tels que nous avons hérités de nos pe-
 „ res, les transmettrons-nous à notre posté-
 „ rité ; ou destinés à voir le flambeau de
 „ la foi s'éteindre dans ces contrées, som-
 „ mes-nous les derniers adorateurs que Dieu
 „ veuille souffrir dans ce sanctuaire ? »

L'orateur rapporte ensuite quelques ré-
 ponses qu'on peut faire à ces questions, &
 les rejette. „ Si vous le demandez aux sa-
 „ ges du siècle ennemis de la foi, ils ne
 „ vous répondront que par les paroles les
 „ plus sinistres. *Les tems sont arrivés : les*
 „ *ténèbres ont fait place à la lumière : en-*
 „ *core une génération, & il n'y aura plus*
 „ *de Dieu ni dans le ciel ni sur la terre.*
 „ Si vous faites part de vos craintes aux
 „ partisans d'une justice superficielle, aux
 „ amis de la mollesse & du repos ; loin de
 „ partager vos alarmes, ils s'écrieront dans
 „ leur sécurité, comme les Juifs du tems

„ de Jérémie : *Temple du Seigneur, Temple*
 „ *du Seigneur (a)*. Ils ne voudront pas
 „ croire à des maux dont ils craindront le
 „ remede ; ils se replongeront dans leur som-
 „ meil ; & malheur à vous si vous tentez
 „ de les tirer de leur funeste léthargie. „

A ces fausses réponses l'orateur oppose
 la véritable , & détermine le sens des pro-
 messes & des menaces faites à l'Eglise , c'est-
 à-dire les motifs de nos craintes & de nos
 espérances. „ Les promesses s'adressent à
 „ l'Eglise en général ; les menaces regar-
 „ dent les peuples en particulier. L'Eglise
 „ fondée sur la parole de Dieu ne sauroit
 „ être renversée par tous les efforts de l'en-
 „ fer , & ne peut manquer de voir un jour
 „ réalisées , dans leur étendue , les promes-
 „ ses qui lui ont été faites. Mais les divers
 „ peuples, enfans de l'Eglise par adoption ,
 „ peuvent décheoir de cette prérogative
 „ auguste. Ne craignez donc point pour
 „ l'Eglise en général : son étendue & sa
 „ perpétuité sont prédites & assurées ; mais
 „ craignez pour les peuples en particulier ;
 „ craignez pour les peuples ingrats , crai-
 „ gnez pour vous-mêmes : & tandis que le
 „ flambeau de la foi brille sur notre hori-
 „ son ; tandis que le royaume de Dieu est

(a) *Nolite confidere in verbis mendacii, dicen-
 tes : Templum Domini, Templum Domini, Templum
 Domini est... Faciam domui huic, in qua invoca-
 tum est nomen meum, & in qua vos habetis fidu-
 ciam; & loco, quem dedi vobis, & patribus ves-
 tris, sicut feci Silo: & projiciam vos à facie meâ
 sicut projeci omnes fratres vestros, universum semen
 Ephraim. Jérém. VII, 4, 14.*

„ encore parmi nous , & que la coignée
 „ suspendue auprès de l'arbre , menace de
 „ frapper , non le trône immortel , mais les
 „ branches stériles & desséchées ; rentrons
 „ en nous-mêmes , & par de saintes résolu-
 „ tions , exécutées à l'envi par les pasteurs
 „ & par les peuples , tâchons de recueillir
 „ le fruit des promesses , & de nous déro-
 „ ber à l'effet des menaces „. Tel est le
 plan que l'illustre prélat s'est tracé dans ce
 discours , & qu'il exécute avec un succès
 digne de ses lumières & de son zèle.

Dans la première partie du discours l'é-
 loquent orateur prouve par la nature même
 de l'Eglise , par sa doctrine , par son orga-
 nisation , qu'il y a en elle un principe de
 vie qui ne sauroit être détruit , & qui est
 comme un gage sensible & subsistant des di-
 vines promesses. „ L'homme , dit-il , est né
 „ pour la vérité & pour le bonheur ; son
 „ esprit est fait pour connoître ; son cœur
 „ est fait pour aimer ; il faut donc , s'il ne
 „ veut pas déchoir de la dignité de sa
 „ nature , qu'il tâche de découvrir tout ce
 „ qu'il a intérêt de savoir , son origine , sa
 „ destination ; ce qu'il est , d'où il vient ,
 „ où il va. Et pour être heureux , il faut ,
 „ ou qu'il possède l'objet qui peut faire son
 „ bonheur , ou qu'il soit dans la route qui
 „ doit le mener à ce but. Mais à qui s'a-
 „ dressera-t-il pour l'aider dans cette re-
 „ cherche : & de qui recevra-t-il un si
 „ grand bien ? Sera-ce de ces anciens sages
 „ qui se vantoient de posséder le double
 „ trésor de la vérité & du bonheur ? Sera-ce
 „ de leurs successeurs qui se flattent d'avoir

„ perfectionné leur art & surpassé leurs dé-
 „ couvertes? Parmi les premiers, l'un vous
 „ demandera du tems pour vous répondre,
 „ un autre vous répondra que ces vérités,
 „ trop sublimes pour le commun des es-
 „ prits, ne doivent pas être révélées à la
 „ multitude. Parmi les derniers, les uns
 „ vous donneront des doutes sans solution,
 „ les autres des assertions sans preuve &
 „ sans garant; & tous vous laisseront dans
 „ les plus désolantes incertitudes. Mais,
 „ comme le disoit Tertullien aux païens de
 „ son tems, un enfant chez les chrétiens,
 „ un artisan suffisamment instruit dans nos
 „ écoles, ne redoutera pas vos questions.
 „ Non-seulement sur tous ces objets dignes
 „ de vos recherches, il vous déquira les
 „ vérités les plus sublimes, mais il vous
 „ montrera autour de lui tout un peuple
 „ qui les connoît & qui les professe; mais
 „ vous verrez vous-même autour de vous
 „ un nombre de vrais sages, heureux par
 „ la connoissance de la vérité & par l'at-
 „ tente des biens d'une autre vie dont ils
 „ goûtent les prémices dans celle-ci; des
 „ hommes qui loin de vouloir jouir exclu-
 „ sivement de leur bonheur, ne cherchent
 „ qu'à le partager, & qui regardant les au-
 „ tres hommes comme leurs freres, & leurs
 „ freres comme eux-mêmes, ne font avec
 „ eux qu'un cœur & qu'une ame (a). Unis

(a) *Multitudinis autem credentium erat cor unum
 & anima una : nec quisquam eorum quæ possidebat
 aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia
 communia.* Act. IV, 32.

„ par la connoissance des mêmes vérités ,
 „ par les solides biens , par un amour mu-
 „ tuel & tendre , ils s'attacheront de plus en
 „ plus à la mere commune ; & , trouvant
 „ dans son sein maternel & dans la société
 „ de son divin époux , ce qu'inutilement
 „ ils chercheroient ailleurs , ils lui diront
 „ comme les disciples de Jesus sur le Tha-
 „ bor : *Seigneur , il fait bon en voire pré-
 „ sence ; nous y fixerons notre demeure ;
 „ nous y dresserons nos pavillons. „*

Tel est donc le principe de vie qui anime l'Eglise, une foi inébranlable qui nous attache aux vérités que Dieu a révélées, une ferme espérance qui nous fait attendre les biens qu'il promet à ses élus, cet amour mutuel, ce feu divin qu'il allume dans nos ames par la charité. Peut-il exister de principe plus puissant sur le cœur de l'homme, & plus capable de l'attirer dans une société quelconque & de l'y fixer, que ce triple lien par lequel nous tenons invinciblement à l'Eglise.

„ Mais, si de l'esprit qui anime l'Eglise,
 „ nous passons à son organisation, nous
 „ trouverons joint à la plus grande éner-
 „ gie, tout ce qui contribue à sa plus grande
 „ solidité. Et d'abord, pour bête d'une so-
 „ ciété sainte, une autorité sacrée, des loix,
 „ un sacerdoce, des pontifes, des minis-
 „ tres, un régime que nous reconnoissons
 „ & recevons comme venant de Dieu seul,
 „ que Dieu seul pouvoit nous donner, que
 „ Dieu seul peut nous ôter, & qui, par sa
 „ nature, échappant aux entreprises des hom-
 „ mes, n'a rien à redouter de leurs coups. „

„ D'ailleurs une autorité si saintement
 „ réglée, qu'elle ne sauroit corrompre ce-
 „ lui qui l'exerce, ni avilir celui qui s'y
 „ foumet ; assez indépendante des puissan-
 „ ces de la terre pour n'être pas gênée dans
 „ la poursuite des intérêts du Ciel ; assez
 „ rapprochée des sociétés humaines, pour
 „ leur rendre autant qu'elle en reçoit, &
 „ entretenir une sainte confraternité par de
 „ mutuels services ; une autorité enfin, qui
 „ par des canaux fideles & purs, portant
 „ son influence jusques aux extrémités les
 „ plus reculées, les lie, les rapproche, &
 „ fait que tout le corps au besoin peut se
 „ réunir, ou agir avec la même force que si
 „ toutes les parties étoient rassemblées. (a)

„ Au centre de l'univers chrétien, s'é-
 „ leve une chaire antique & révéree, d'où
 „ un premier pontife, promenant au loin
 „ ses regards, observe, reprend, encoura-
 „ ge, & au nom de la société entière, &
 „ de son divin instituteur, pourvoit à tout
 „ ce qu'un besoin pressant a rendu néces-
 „ faire. „

„ Sur un siege moins élevé, chaque pon-
 „ tife préside à une portion du troupeau
 „ universel ; & sans se départir de l'intérêt
 „ général, concentre son activité dans les
 „ limites d'un diocese. „

„ Dans chaque diocese, un corps de

(a) *Ex quo totum corpus compactum, & con-
 nexum per omnem juncturam subministracionis, se-
 cundum operationem in mensuram uniuscujusque
 membri, augmentum corporis facit in edificacionem
 sui in charitate, Ephes. IV. 16.*

„ *Penser ne prévaudront jamais contre mon*
 „ *œuvre.* Aussi les tyrans se sont élevés contre
 „ l'Eglise, dès sa naissance; les erreurs
 „ ont succédé aux tyrans; les vices ont
 „ fécondé l'erreur; les schismes ont aggravé
 „ les maux en écartant tout remède *; & * 1.
 „ néanmoins, soutenue par les promesses & 1787.
 „ par le bras du Tout-Puissant, vous du- 333.
 „ rez, société sainte, dont nos ennemis
 „ avoient juré & prédit la ruine. Vos temples,
 „ vos autels, vos dogmes, votre sacrifice,
 „ vous sont conservés jusques à ce
 „ jour. Parvenue à une honorable vieillesse,
 „ vous enfantez encore des justes, vous
 „ leur préparez des successeurs, & jusques
 „ à la consommation des siècles vous ferez
 „ justement appelée l'asyle de la vertu, l'é-
 „ cole de la justice, la colonne & le fon-
 „ dement de la vérité. „

Viennent ensuite les objections que l'orateur met dans la bouche des incrédules, contre la perpétuité de l'Eglise. Le tems actuel est pour eux une espece de triomphe; de l'état de foiblesse où elle se trouve, ils en concluent la prochaine extinction. „ Que
 „ sont devenues ces nombreuses Eglises d'O-
 „ rient & d'Occident, jadis florissantes, au-
 „ jourd'hui désolées? L'infidélité a ruiné
 „ les unes, le schisme & l'hérésie ont in-
 „ fecté les autres. Resserrée au-dehors, af-
 „ foiblie au dedans, l'Eglise défend à peine
 „ ses limites. Le flambeau de la foi, qu'on
 „ voyoit transporté de contrée en contrée,
 „ pour éclairer de nouveaux peuples, pâlit
 „ & se consume sur son chandelier; & à
 „ moins que votre Dieu, sortant de son

„ secret , ne fuscite quelque prophete puis-
 „ fant en œuvres & en paroles ; à moins que
 „ le ciel & la terre ne conspirent pour for-
 „ mer une nouvelle race de justes , & que ,
 „ des pierres mêmes , Dieu ne fasse naître
 „ des enfans d'Abraham , que deviendront
 „ & ses promesses , & vos espérances ? „

L'orateur oppose à ces objections les évé-
 nemens que la providence a réservés pour
 fermer les plaies de l'Eglise , pour lui don-
 ner de nouveaux peuples & un nouveau do-
 maine. Il s'arrête particulièrement à la con-
 version des juifs , si clairement annoncée dans
 l'Ecriture-Sainte ; & commente supérieure-
 ment le beau passage de S. Paul , dans l'é-
 pître aux Romains , sur le retour des Israé-
 lites vers le Dieu qui les avoit rejettés ,
 retour qui , dit-il , fera pour le monde un
 spectacle éclatant qui entraînera d'autres peu-
 ples dans le sein du christianisme. Tableau
 magnifique & consolant , mais qui ne répon-
 dra peut-être pas à l'idée générale qu'on a
 de cet événement , qu'on regarde commu-
 nément comme devant précéder d'un assez
 court espace de tems la seconde arrivée du
 Fils de Dieu , & qu'on ne considere pas
 comme le commencement d'une nouvelle
 époque dans les conquêtes & la gloire de
 l'Eglise. Les objections même qui amènent
 cette réponse de l'illustre prélat , ne seront
 pas envisagées de la même maniere par le
 grand nombre de ses lecteurs. Ces objections
 leur paroîtront des vérités (à quelques ex-
 pressions près que nous avons omises & qui
 sembloient sortir du sujet) ; ils se borneront
 à nier la conséquence que les incrédules en

tirent pour la destruction de l'Eglise ; mais ils reconnoîtront qu'elle peut être affoiblie à ce point ; & que , sans qu'elle cesse d'être visible & connoissable dans toute la terre , d'already traité d'avoir ses temples , ses pasteurs , de faire tée dans un corps d'institution religieuse plus répan- le Journ. du 15 Dé- du , plus connu que tout autre , d'être la ceml. cité sur la montagne , la foi peut néanmoins 1786 , p. 573. tellement se perdre que l'auteur de toute vérité a pu dire sans la blesser : *Verumtamen Filius hominis veniens , putas , inveniet fidem in terra ?* Luc. XVIII (a). „ Un bruit sourd „ d'impiété , dit le célèbre Fénelon , vient „ frapper nos oreilles , & nous en avons le „ cœur déchiré... L'incrédulité quoique ti- „ mide n'est plus muette , le péché abonde „ la charité se refroidit , les ténèbres s'é- „ paississent , le mystère d'iniquité se forme ; „ dans ces jours d'aveuglement & de péché „ les élus seroient séduits s'ils pouvoient „ l'être. Le flambeau de l'évangile qui doit „ faire le tour de l'univers , acheve sa course. „ O Dieu ! que vois-je ? Où sommes-nous ? „ *Le jour de la ruine est proche & les tems „ se hâtent d'arriver.* Mais adorons en silence „ & avec tremblement l'impénétrable secret „ de Dieu. „ *Juxta est dies perditionis , & adesso festinante tempora.* „ Après s'être étendu sur la conversion des Deut 32. juifs & d'autres événemens que l'orateur croit pouvoir attendre pour la consolation

(a) *A quibusdam , dit un habile théologien , non satis distinguitur fides ab ecclesia. Hæc semper visibilis & universalis : illa , etsi nunquam planè interitura , eò jam nunc quidem redigitur , ut ægrè INVENIATUR IN TERRA.*

de l'Eglise, il trace un tableau menaçant & terrible des maux qui les précéderont & dont elle est visiblement menacée en ce moment. C'est-à-dire, qu'il montre dans le lointain des espérances, & de près les dangers & les alarmes. Effrayé comme le prophete Jonas au moment d'annoncer des vérités fâcheuses à un grand peuple, l'orateur hésite de remplir la fin de son triste ministere. „ Mais, „ s'écrie-t-il, malheur au prophete de men- „ songer qui viendrait annoncer la paix quand „ il n'y a pas de paix. Malheur à nous „ mêmes si nous voulions n'être trompés „ que par d'agréables prédictions. Le seul „ moyen de détourner les malheurs & de „ se dérober aux périls, c'est de les envi- „ sager. Le vrai moyen d'appliquer à pro- „ pos les remedes, c'est de fonder la pro- „ fondeur des maux. „

„ Un mal contagieux s'est répandu dans „ nos contrées; mal funeste, poison subtil, „ qui s'infinue dans les ames, qui aveugle „ les esprits, corrompt les cœurs, & qui, „ si vous n'arrêtez ses progrès par les plus „ sages précautions, soutenues par la faveur „ du ciel la plus insigne, infectera toute „ la masse, & finira par dissoudre toute la „ société religieuse & politique. „

„ Des hommes orgueilleux d'un faux fa- „ voir, ennemis de toute domination, se „ sont élevés contre Dieu, contre son Christ „ & son Eglise, contre toutes les loix; & „ pour briser plus sûrement un joug qui les „ fatigue, pour renverser des idées reçues „ qui les importunent, pour abrégier l'étude „ de la science qu'ils enseignent, & d'un

„ seul mot couper court à toute discussion ,
„ ils ont fini par dire : Mortels , écoutez
„ vos maîtres ; ils viennent vous apprendre
„ qu'il n'y a pas de Dieu : intéressés à les
„ croire , des hommes foibles & déjà vain-
„ cus par leurs passions , se font laissé aller
„ à leurs paroles : bientôt ces nouveaux
„ disciples sont plus ardens , & les plus té-
„ méraires d'entr'eux ont été les plus suivis
„ par leurs semblables. De la capitale , où
„ il a d'abord paru , le mal a gagné les pro-
„ vinces ; des villes il a passé dans nos cam-
„ pagnes ; des peres par une succession mal-
„ heureuse , il s'est transmis aux enfans qui
„ en ont fait la portion la plus précieuse
„ de leur héritage ; accru & fortifié , à me-
„ sure qu'il s'est éloigné de sa source ,
„ quelques générations ont fait perdre de
„ vue son origine , & lui ont acquis le mé-
„ rite & le crédit de l'antiquité. On avoit
„ mis en question long-tems s'il étoit pos-
„ sible qu'il y eût de véritables athées ;
„ graces à notre siecle , le problème est
„ résolu , & nous voyons tous les jours des
„ hommes conçus , nés , nourris dans l'a-
„ théisme , vivre sans Dieu , sans loi , sans
„ remords , & mourir froids & endurcis ,
„ comme ils ont vécu : & l'on sera surpris
„ que les hommes d'aujourd'hui ne veuil-
„ lent vivre que pour eux , que les peres
„ négligent leurs enfans , que les enfans mé-
„ connoissent leurs peres , que les liaisons
„ du sang perdent tous les jours de leurs
„ droits ; & l'on se plaindra qu'il n'y a plus
„ de patrie , comme il n'y a plus de fa-
„ mille ; que les corps & les esprits dégé-

„ nerent ; que les sciences & les arts utiles
 „ déclinent ; que les chefs-d'œuvres en tout
 „ genre deviennent rares , & les vertus hé-
 „ roïques encore plus , & comment en fe-
 „ roit-il autrement ? Des hommes qui n'ont
 „ qu'un instant à vivre , ne doivent pas se
 „ partager : si le bien , si le mal n'est qu'un
 „ nom , si le juge qui les voit ne les punit ,
 „ ni ne les récompense ; si cet être , quel
 „ qu'il soit , n'existe même pas , quel prix
 „ pour le présent ou pour l'avenir propo-
 „ ferez-vous à l'homme , pour le payer de
 „ ses sacrifices & de ses travaux ? Il fait
 „ que , pour qui va cesser d'être , le pré-
 „ sent bientôt ne sera plus , & que l'ave-
 „ nir ne fera jamais. Ce n'est pas tout : des
 „ gens de bien , qui devraient avoir hor-
 „ reur de ces maximes , écoutent les doc-
 „ teurs qui les débitent , vantent leur fa-
 „ voir , admirent leur courage , envient leur
 „ sécurité , se rapprochent tous les jours de
 „ leurs idées , de leurs mœurs , de leur lan-
 „ gage , se dégoûtent enfin des objets de
 „ la foi , & traînant avec ennui un foible
 „ reste de christianisme , semblent n'atten-
 „ dre que le moment de la tentation , pour
 „ s'en défaire , comme les apostats n'atten-
 „ dent que la présence & le signal du ten-
 „ tateur , pour se livrer aux derniers excès. „
 „ Si , dans ces circonstances , il s'élevoit
 „ un homme revêtu de puissance & d'a-
 „ dresse ; un homme qui réunit les caractères
 „ & les dons qui en imposent le plus
 „ aux hommes ; & que , l'audace sur le front ,
 „ le blasphème à la bouche , il parût parmi
 „ nous & tentât de consommer en un jour
 le

„ le mystere d'iniquité qui s'opere depuis *Mysterium*
 „ les premiers siecles, quel obstacle trou- *jam opera-*
 „ veroit-il? Ah! je vois ses nombreux par- *tur iniqui-*
 „ tisans se réjouir, en voyant approcher leur *tatis.*
 „ maître; je les vois accourir sur ses pas *2. Theff. 7.*
 „ dans nos temples, renverser nos autels,
 „ en arracher les prêtres, les lévites oc-
 „ cupés du sacrifice: pénétrant dans l'en-
 „ ceinte sacrée, je les vois appeler à grands
 „ cris cette foule de demi-croyans rassem-
 „ blés moins par le zele que par l'usage,
 „ & dans ce temple, déshonoré déjà par leur
 „ culte hypocrite, les inviter à rejeter bien
 „ loin un fantôme de religion qu'ils ne
 „ supportent qu'avec peine: je les vois
 „ porter une main sacrilege sur les ornemens
 „ du sanctuaire, se charger avidement de
 „ leurs dépouilles, fermer les portes de la
 „ maison de Dieu, ou en changer la desti-
 „ nation, poursuivre au-dehors leur victoire
 „ impie, & dans leur triomphe & leurs
 „ festins, insulter à nos douleurs, & par
 „ des libations impures, profaner ces cou-
 „ pes & ces vases consacrés par la célébra-
 „ tion de nos mysteres les plus redoutables.

Il est assez inutile, de faire remarquer
 l'énergie & la magnificence de cette tirade;
 elles sautent aux yeux les plus distraits. Mais
 on ne sauroit assez profondément réfléchir
 sur la supposition qui la termine, d'un hom-
 me revêtu de puissance & d'adresse qui vou-
 droit détruire notre culte, renverser nos au-
 tels, établir une nouvelle religion sur les
 ruines de la nôtre, ou plutôt les anéantir
 toutes; quelle facilité n'auroit-il pas dans
 un siecle aussi indifférent, à réussir dans un

projet aussi désastreux ! Et qu'on ne croie pas, dit monseigneur de Lescar, que ce soit ici une supposition chimérique. En méditant sur les menaces que renferment les divins oracles, voyant une partie de ces menaces exécutée déjà sur des portions de la gentilité coupable, comparant ensuite les crimes de ces peuples avec les nôtres, on ne peut qu'être effrayé du danger qui nous menace. » Détournez, continue l'illustre prélat, détournez, grand Dieu, un événement aussi funeste, & ne permettez pas que nos yeux en soient témoins. Cependant qui peut vous assurer que cet homme de péché n'est pas à votre porte, que Dieu ne le nourrit pas dans quelque antre, sur quelque rocher, d'où il le fera sortir au jour de sa colère ; & si vous demandez à quelle époque, en quel lieu il paraîtra, à quel signe nous pourrions le reconnoître, quels prodiges dans le ciel ou sur la terre auront annoncé sa venue ; je ne suis ni prophète, ni enfant de prophète pour lire les desseins de Dieu dans l'avenir ; sa gloire ne m'est pas apparue de dessus son trône comme à Isaïe ; sa voix ne m'a point parlé de dessus son char comme à Ezéchiel : je n'ai point vu l'ange du Seigneur une règle à la main, entre le sanctuaire & l'autel, mesurant & menaçant les murs de nos Eglises ; il ne m'a pas été donné plus qu'aux disciples du Sauveur de connoître l'heure & le moment, dont Dieu seul s'est réservé la connoissance. ,,

Mais la sage incertitude que montre le

prélat sur les époques précises & les instrumens particuliers de cette funeste révolution, ne l'empêche pas de l'annoncer comme prochaine, & l'on peut dire en quelque sorte que déjà elle s'annonce elle-même par sa présence. „ Voyez les menaces qui s'exé-
 „ cutent, l'orage qui gronde & qui vous
 „ avertit; ces commencemens les plus fâ-
 „ cheux, qui vous annoncent un avenir
 „ encore plus funeste; le dégoût qui ga-
 „ gne le troupeau; le zèle qui abandonne
 „ les pasteurs; l'orgueil qui s'élève contre
 „ votre autorité; l'avarice qui jette un
 „ œil d'envie sur vos biens: de toute part
 „ haine dissimulée, déchaînement ouvert,
 „ destructions opérées ou projetées: &
 „ vous demanderez encore des signes &
 „ des présages de la révolution que l'Esprit-
 „ Saint veut vous faire craindre! En faut-il
 „ d'autre que la révolution elle-même, qui
 „ préparée de loin s'avance à grands pas,
 „ & se consume sous vos yeux? „

Il est douloureux de voir ce magnifique discours défigurés par quelques taches; de voir un homme qui a l'éloquence des prophètes & qui paroît animé de leur esprit, s'oublier jusqu'à demander des catéchismes à la puissance séculière, des plans pour réduire à des points clairs, la science du salut. „ C'est par une discipline exacte, par
 „ des loix sages que dans tous les tems les
 „ grands princes ont formés de sujets fide-
 „ les, & de vaillans soldats. Montrez-nous
 „ donc & ce plan d'étude, & ces sages
 „ institutions, que vous méditez depuis si
 „ long tems, & que la voix publique nous

„ annonce & vous demande ; ce plan, qui
 „ dégageant de ses épines & RAMENANT
 „ A DES POINTS CLAIRS ET PRÉCIS LA
 „ SCIENCE DU SALUT, en rendra l'étude
 „ & l'enseignement plus facile & les atta-
 „ ques de l'ennemi moins dangereuses „ Il
 est certain que ce passage suppose une étrange
 distraction dans un évêque ; & qu'il n'y a
 pas d'enfant parmi les chrétiens qui se per-
 mettroit de croire que *la science du salut* doit
 être ramenée par les princes à des points
 clairs & précis. Une telle idée, essentielle-
 ment contraire à l'indéfectibilité de l'Eglise,
 aux promesses formelles de Jesus-Christ, in-
 jurieuse au corps des pasteurs, tend direc-
 tement & en termes exprès à rendre la
 puissance temporelle maîtresse souveraine
 de la foi des fideles, & à autoriser un des
 grands moyens de séduction imaginés dans
 ces derniers tems *. Cette idée du reste,
 quelque révoltante qu'elle soit, tient plus
 ou moins à quelques autres passages de ce
 discours. On s'apperçoit sans peine que l'é-
 loquent prélat a de tems en tems de l'E-
 glise une idée trop terrestre ; qu'il voudroit
 la concilier avec les grandeurs de ce monde ;
 & lui procurer un regne brillant & pom-
 peux, propre à fixer les yeux des admira-
 teurs profanes. Delà l'idée d'un *avènement*
intermédiaire de J. C. qui doit regner sur la
 terre avec l'éclat d'une royauté imposante,
 & consoler l'Eglise par d'éclatans triomphes.
 Il est vrai que dans le corps du discours ce
 système est foiblement annoncé, ce n'est
 guere que lorsqu'il conclut ses réflexions sur
 le retour des Juifs que le prélat s'en ex-
 plique assez clairement. Mais dans les notes

* 1 Janv.
 1789, p.
 66.

qui sont destinées à commenter certains endroits, l'opinion des millénaires est établie avec une assurance qui a de quoi étonner. Abandonnée depuis plus de mille ans, cette opinion est aujourd'hui (a) réchauffée par une secte qui n'oublie rien pour porter le trouble dans l'esprit des fideles, pour répandre l'incertitude & la confusion dans les plus anciennes & les plus respectables doctrines (b). Nous sommes très-persuadés que

(a) Je dis *aujourd'hui*, car les chefs du parti l'ont autrefois combattue, entr'autres, M. Arnauld qui réfuta l'ouvrage de Charpy de Ste. Croix.

(b) Voici ce qu'on lit dans un ouvrage sur les secouristes de Fareins *. „ La croyance que
 „ Jesus-Christ viendra encore en Palestine, aura
 „ son trône à Jérusalem, delà étendra ses loix
 „ & son empire sur toute la terre, & comme
 „ pontife, comme fin de tout culte, & tout en-
 „ semble comme monarque temporel, & com-
 „ me monarque universel, est un des points ca-
 „ pitaux de l'oeuvre de nos provinces; c'est-là
 „ le grand objet de notre code, je veux dire du
 „ livre fameux de la connoissance des derniers
 „ tems. Toute la nation convulsionnaire de ces
 „ contrées-ci croit donc fermement que ce regne
 „ temporel commencera bientôt, c'est-à-dire,
 „ après que le Messie aura exterminé ses enne-
 „ mis avec l'antechrist leur chef; qu'alors maître
 „ absolu, il compensera ses humiliations passées
 „ par la jouissance des honneurs de ce monde...
 „ Il habitera un vaste & brillant palais sur la
 „ montagne de Sion, & ce palais sera défor-
 „ mais le seul temple de l'univers. Il regnera
 „ visible, palpable, &c. Plusieurs croient qu'il
 „ est déjà à ce moment en France; mais ils ne
 „ savent précisément en quelle province. Pour
 „ Elie, il y est; rien de plus sûr. Il médite ses

l'illustre prélat ne tient en rien à ce parti ;
 & il suffira peut-être qu'il sache que c'est
 ici une de ses doctrines favorites, pour
 qu'il se détermine à l'abandonner sans re-
 tour. „ Quand nous voyons, dit un criti-
 „ que honnête & équitable, un prélat dis-
 „ tingué dans l'Eglise de France, nous
 „ rappeler encore à ces idées, croyons que
 „ ses motifs au moins seront dignes de lui,
 „ & que s'il judaïse, ce sera pour élever
 „ Israël à Jesus-Christ, & pour nous main-
 „ tenir nous-mêmes dans la foi ; croyons
 „ que l'intention au moins pourra justifier
 „ l'orateur. En effet, l'opinion de M. de
 „ Lescar, sur l'avènement intermédiaire de
 „ Jesus-Christ, ne semble avoir fait impres-
 „ sion sur lui, que parce qu'il la croit très-
 „ propre à nous montrer comment l'Eglise
 „ fera vengeance enfin du mépris des impies ;
 „ comment ces jours même où l'incrédule la

„ prochaines opérations, il s'apprête à sa mis-
 „ sion. Quoi ! on l'a vu en face, on lui a parlé,
 „ on connoît le ton de sa voix, la tournure de
 „ son visage, ses traits, son teint, sa physion-
 „ mie, son port, ses manières, la couleur, la
 „ forme de ses habillemens. Et qui le connoît
 „ ainsi ? Des convulsionnaires fort éveillés ;
 „ non pas un, mais un grand nombre. Il leur a
 „ dit : *Mes enfans, voici Elie* ; bientôt vous ver-
 „ rez des guerres & des combats ; mais prenez
 „ courage ; pour quelques années de tribulation,
 „ vous aurez mille ans de jouissance. La suite
 „ de cette narration nous apprend qu'on a jus-
 „ qu'au portrait d'Elie ; qu'on a beau confondre
 „ ce portrait avec celui de cinquante autres per-
 „ sonnages ; chaque convulsionnaire démêle à
 „ l'instant le véritable, &c. „

„ voit près de sa ruine, sont des jours qui
 „ ne font que hâter son triomphe, & qui
 „ vont réparer toutes ses pertes „... „ Nous
 „ rappellerons, dit-il ailleurs, comme notre
 „ éloquent orateur, l'ange de Pergame, pour
 „ lui dire à lui-même : *je sais où est votre*
 „ *demeure ; vous êtes attaché à mon nom,*
 „ *& vous n'avez pas abjuré ma foi. Mais*
 „ *vous avez auprès de vous des docteurs ni-*
 „ *colaites (ou des enfans de Marcion, de*
 „ *Montanus), que vous favorisez. Eloignez-*
 „ *les de vous, & faites pénitence.* „

Le même critique après avoir fait voir les rapports du système de l'avènement intermédiaire avec celui des millénaires, fait quelques réflexions qui ne peuvent déplaire au judicieux prélat.

„ Cet avènement intermédiaire de Jesus-Christ, & cet ordre des choses établi dans le discours & dans les notes, n'ont-ils pas au moins contre eux un préjugé toujours terrible en fait de doctrine, celui de la nouveauté ? Etoient-ils faits sur-tout pour devenir l'objet d'un discours à prononcer devant une assemblée du clergé ? Je ne décide point, mais s'il avoit été réellement prononcé, j'aurois craint de voir quelqu'un des auditeurs se lever, & dire à l'orateur : *Successeur des apôtres ! ce n'est pas des systèmes que nous vous demandons. L'opinion n'est pas l'oracle des prophètes. Pourquoi déposez-vous l'auguste caractère d'infailibilité que le dogme donnoit à vos leçons ? C'est le dépôt sacré des traditions antiques & constantes, que vous êtes chargé de nous transmettre. Avec la nouveauté vous appelez le doute & nos discussions. Elle ôte à vos discours toute leur force, à votre caractère toute sa dignité. Elle nous laisse le droit de ne pas croire ce que vous nous prêchez. Pourquoi vous montrer seul, quand il faut nous parler avec toute l'Eglise pour captiver la foi ?* L.

chaire évangélique est-elle le théâtre de nos contestations ? Est-ce sur les vestiges de Marcion ou de Cérynthé, est-ce sur les débris épars de leur école que nous irons chercher la vérité ? Cette origine seule la rendra suspecte ; elle rappelle des condamnations, elle nous fait la loi de nous tenir en garde contre vous. Vous n'êtes plus ce maître en Israël dont la voix nous captive comme celle de Dieu. Vous nous laissez des titres contre votre évangile, & il n'y en a point contre celui de Jésus-Christ. L'opinion peut quelquefois se montrer sur les bancs ; encore est-elle souvent nuisible à l'école. Le dogme seul doit se montrer en chaire, parce que seul il est l'oracle des apôtres. Un évêque enseignant & prêchant doit-il en avoir d'autres ? „

„ Si nous l'examinons en lui-même, ce système nouveau, il s'en faut bien qu'il ait ce caractère de grandeur & de sublimité si propre à l'évangile. Cet empire terrestre qui dédommageroit le Messie de ses humiliations, & l'Eglise de ses persécutions, est une idée mesquine, & toute opposée à l'esprit du christianisme. Jésus-Christ montre assez le cas que nous devons en faire, par ces paroles seules : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Eh ! qu'est-ce en effet que ce monde, pour qui regne à la droite du Père tout-puissant ? „

„ Quant à l'Eglise, elle fait que la terre est, & sera toujours le lieu de ses combats, de ses épreuves ; qu'elle sera toujours dans ce bas univers, l'Eglise militante. Elle ne montre point à ses enfans vos trônes & vos sceptres ; elle leur dit comme Jésus-Christ même : Au milieu des tribulations, que votre cœur se réjouisse ; qu'il nage dans la joie, car votre récompense est dans les cieux. S'il est une Jérusalem vers laquelle elle aspire, c'est la Jérusalem céleste, & non celle du juif charnel, toujours les yeux fixés comme ses peres, sur le lait & le miel de Canaan. „

„ Qu'Israël soit un jour rappelé à la foi, que ses enfans adorent celui qu'ils ont crucifié ; cet espoir est consolant, cette miséricorde est digne de mon Dieu ; mais que l'épreuve cesse pour le juif converti, qu'il n'ait plus à attendre que des triomphes & des victoires sur la terre, au mo-

ment où il croira ? C'est me dire que l'évangile changera en sa faveur, que la voie du ciel ne sera plus celle de l'humiliation, des souffrances, de l'abnégation, du mépris de la gloire mondaine, & de tout son éclat ; c'est me dire qu'alors le royaume des cieus ne souffrira plus violence, c'est ôter aux chrétiens de ce nouvel empire le mérite de porter la croix de Jesus-Christ ; c'est ôter à la morale évangélique sa sublimité ; & ces conséquences sont pour moi trop étranges. J'ose croire que mieux considérées, elles eussent suffi à l'éloquent prélat pour rejeter l'idée de cet avènement intermédiaire, & de ces grands triomphes qu'il voit suivre la conversion des Juifs. „

„ Qu'est-ce donc que toute cette suite de prophéties sur lesquelles on prétend appuyer ce système ? Je n'y en vois pas une qui l'autorise tant soit peu. La plupart ont été accomplies dans les jours de prospérité qui succéderent à la captivité de Babylone, ou bien aux persécutions d'Antiochus. D'autres ont pour objet, la mission des apôtres, & la conversion des gentils ; d'autres encore ne sont applicables qu'à l'Eglise triomphante dans les cieus, à la Jérusalem céleste. Ce n'est point ici le lieu d'une dissertation ; mais je remarquerai au moins combien il est étrange qu'on appuie le système d'un avènement intermédiaire sur des prophéties qui annoncent très-positivement tout le contraire. „

„ C'est encore une chose bien remarquable que l'opposition qui se trouve entre notre orateur & Jesus-Christ, sur l'état de la foi & des hommes dans les derniers tems. *Croyez-vous*, nous dit Jesus-Christ, *que le fils de l'homme venant sur la terre trouvera beaucoup de foi dans Israël ? Il en sera alors comme aux jours de Loth. On buvoit, on mangeoit, on achetoit, on vendoit, on plantoit, on bâtissoit. Il plut du feu, du soufre, & ils périrent tous. . . C'est ainsi qu'il en sera quand le fils de l'homme se manifèstera.* Chez M. de Lescar l'avènement intermédiaire ne laisse rien craindre de semblable. La foi est rétablie, „ réunis par la „ même croyance, dans le même bercail, sous „ les mêmes pasteurs, tous les peuples ne font „ qu'un seul peuple. Le seul & vrai Dieu sera

„ servi & adoré. Plus de haine, plus d'envie, plus d'avarice, &c. &c. „. La différence est un peu trop sensible.

„ Nous n'omettrons pas ici l'article du symbole de Nicée. *Et ITERUM venturus est cum gloriâ judicare vivos & mortuos; cujus regni non erit finis.* L'histoire nous apprend que l'objet de cette addition au symbole, fut précisément de nous prévenir contre l'erreur des millénaires, contre tout autre regne terminé par des siècles, contre tout autre avènement. Et c'est exactement le même sens que présentent ces paroles des anges, lors de l'ascension de J. C. *Hic Jesus qui assumptus est à vobis in cælum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cælum* „. Act. II. 11.

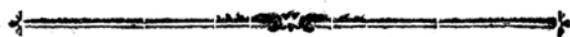


Prospectus d'une Histoire de l'Europe moderne, depuis l'irruption des peuples du Nord dans l'empire Romain, jusqu'à la paix de 1783. Par N. de Bonneville. A Geneve, & se trouve chez les principaux libraires de l'Europe.

L'HISTOIRE n'est-elle donc pas assez ravagée pour qu'on ne raffine pas sur les outrages qu'elle reçoit? En reste-t-il encore quelque morceau que le souffle du mensonge n'ait point flétri, que la calomnie & la dénaturante philosophie du jour n'ait point défiguré *, & qui soit réservé à l'opération d'un monsieur Bonneville? A lire son *Prospectus*, il paroît qu'il n'y a jamais eu d'histoire dans le monde, que les actions, les destinées & les droits des peuples ont profondément été ignorés jusqu'à lui, & que de son ouvrage partira enfin le jour qui doit éclaircir ces mystères. Il en veut sur-tout à Voltaire qui, dit-il, a trop respecté certains objets, qui a eu des

préjugés, qui a *biaisé* sur certaines choses, dont le *siècle* n'étoit pas mûr pour la vérité; & dont les *yeux malades* n'ont pu supporter les rayons d'un beau soleil sans nuage. De là il est aisé de conclure que l'homme de Geneve ne *biaisera pas*; & si Voltaire en attaquant des vérités historiques & autres, a paru encore respecter des *préjugés*; un beau soleil va les dissiper sans retour.

Une personne qui a lu ce *Prospectus*, ainsi qu'un ouvrage sur les *francs-maçons*, dont l'auteur, p. 9, se fait honneur, m'a fortement soutenu qu'il n'avoit pas la tête bien saine, & que personne ne voudra de son livre. J'ignore si cette personne a jugé trop défavorablement l'historien, ou trop favorablement les lecteurs du jour.



Amusettes des grasses & des maigres, contenant douze douzaines de calembours avec les fariboles de M. Plaisantin, les subtilités de la comtesse Tation, & remarques de l'abbé Vue, rédigée par une société de Caillettes. Au Cap de Bonne-Espérance, & se trouve à Paris, chez la libraire qui donne trois livres pour quarante-cinq sols, rue du Roule, n^o. 11, près le Pont-Neuf, 1789. 122 pag. in-12. avec fig. Prix 24 f.

C'EST presque manquer de respect au public que de lui offrir un ouvrage de cette nature; mais la manière dont l'auteur l'annonce doit lui concilier de l'indulgence. L'homme le plus fameux de ce siècle, l'o-

racle des nouveaux philosophes, Voltaire, se plaçoit à faire des calembours contre ses adversaires, & les regardoit comme de bonnes raisons. Pourquoi ne seroit-il pas permis d'en faire qui n'offensent personne? En voici quelques-uns qui pourront amuser un moment les lecteurs qui ne reglent pas toujours leur rire sur la grave raison.

„ Une dame de condition sembloit avoir un foible & une prédilection marquée pour un certain *Michel*, domestique habillé de *verd*. Un jour qu'elle étoit à dîner chez un de ses parens, celui-ci, pour lui reprocher finement sa foiblesse, lui dit plaisamment : madame, nous aimons le potage aux choux; mais je crois que vous préférerez le *vermichel* (*le verd Michel*) „

„ Quand M. l'abbé Tise est assis à une table sur laquelle on a servi un plat de foye, il ne manque pas de dire : C'est bien dommage que nous n'ayons pas une oye; car par ce moyen on ne pourroit pas nous accuser de n'avoir *ni foye ni l'oye* (*ni foi ni loi*). „ (a)

„ Au reste, M. l'abbé Tise assiste rarement à un repas sans compter les plats : s'il y en a cinq, il dit qu'il y en a six, & quand il y en a sept, il affecte de dire qu'il y en a huit, en en comptant toujours un de plus; lorsque quelqu'un s'aperçoit de son erreur, il lui demande où est le fixieme ou le huitieme plat, & M. l'abbé Tise répond, *c'est moi* „

„ Un jour on invita l'abbé Tise d'aller voir un tableau qu'on disoit être un *chef-d'œuvre de l'art*; il répondit qu'il en voyoit tous les jours

(a) L'abbé Tise se trompe, ou plutôt il exige trop de chose pour trouver ses calembours justes. Il fustit qu'on ait l'un de deux pour qu'on ne puisse être accusé de n'avoir ni l'un ni l'autre. On disoit à une dame qui cultivoit la poésie & qui avoit un grand procès, qu'elle avoit pour elle la rime, & son adversaire la raison; *eh bien*, reprit-elle, *on ne dira pas du moins, que je plaide sans rime ni raison*.

en passant dans la rue de la Huchette ; car, dit-il, il y a des chapons si bien lardés & entrelardés, qu'on peut les appeller de véritables chefs-d'œuvres de lard. „

„ La comtesse Tation avoit accoutumé de dire à un homme fort en colere : Monsieur, j'entends dire quelquefois que vous prenez de l'embonpoint ; mais moi je trouve au contraire que vous m'aigrissez (*maigrissez*). „

„ Plaisantin rencontrant un de ses amis qui se promenoit au soleil, lui dit : Ah ! mon ami, vous voilà exposé au *plus grand désastre*. Pourquoi cela, répondit l'autre tout effrayé ? C'est, dit Plaisantin, parce que vous êtes au soleil qui est le *plus grand des astres*. „



Relation des isles Pelew, situées dans la partie occidentale de l'Océan pacifique ; composée sur les Journaux & les communications du capitaine Henri Wilson & de quelques-uns de ses officiers, qui, en Août 1783, y ont fait naufrage sur l'Antelope, paquebot de la compagnie des indes orientales. Traduit de l'Anglois de George Keate, écuyer, membre de la société royale, & de celle des antiquaires. A Paris, chez Lejay, 1788. 2 vol. in-8vo. avec 17 gravures. Prix 10 liv.

„ **L**ES isles que je vais décrire (dit l'auteur qui d'abord s'annonce fort simplement), n'ont été découvertes que par le hasard & le malheur. On n'en doit la connoissance qu'au naufrage que fit sur leurs côtes le paquebot des indes commandé par le capitaine Wilson. Ce fut à la seule humanité des habitans que nous

„ dômes le retour de nos compatriotes , dont
 „ l'équipage de l'Antelope étoit composé.
 „ C'est aussi par leur moyen que je suis en état
 „ de donner au public les détails suivans
 „ sur ce peuple singulier... Il est probable
 „ que ces isles ont déjà été reconnues par
 „ quelques Espagnols des Philippines , &
 „ que ce sont celles qui ont été nommées
 „ Isles des Palos , à cause des palmiers qui
 „ y croissent en grand nombre , & qui de
 „ loin présentent comme autant de mâts de
 „ vaisseau. C'est d'autant plus probablement
 „ là l'origine de ce nom , que les Espagnols
 „ le donnerent aussi à toutes les isles de cet
 „ archipel , dont la plus grande partie est
 „ actuellement connue sous le nom de *nouvelles Carolines.* „

Le paquebot l'Antelope , parti de Macao
 le 21 Juillet 1783 , fait naufrage le 10 Août
 suivant , sur une des isles Pelew. Deux jours
 après les Anglois découvrent des insulaires.
 „ Ces gens étoient d'une couleur très-oli-
 „ vâtre. Ils avoient la peau lisse & brillante ;
 „ ce qui étoit l'effet de l'huile de cacao.
 „ Chaque chef tenoit à la main une cor-
 „ beille de bétel , un bambou bien poli ,
 „ marqueté à chaque bout : c'étoit avec
 „ cela qu'ils portoient leur chinan ou corail
 „ brûlé & réduit en chaux. Ils le font sortir
 „ par une extrémité du bambou , en le se-
 „ couant sur le bétel avant de le mâcher ,
 „ afin de le rendre plus utile & plus agréa-
 „ ble. On remarque aussi qu'ils avoient les
 „ dents noirs , & que cette noirceur mêlée
 „ au rouge de leur salive , occasionnée par
 „ le bétel , rendoit leur bouche fort dégoû-

„ tante. Leur taille étoit médiocre, mais bien
 „ proportionnée, leur démarche particulière,
 „ mais majestueuse. A peu de distance des
 „ malléoles, ils se peignoient jusqu'au mi-
 „ lieu des cuisses. Cette peinture étoit si
 „ forte, qu'on auroit pu la croire naturelle.
 „ Leurs cheveux très-longs & d'un beau
 „ noir, étoient simplement roulés par der-
 „ rière, & relevés avec élégance. Il n'y avoit
 „ parmi eux que le plus jeune des deux
 „ frères du roi qui eût de la barbe. On ob-
 „ serva par la suite qu'ils se l'arrachèrent
 „ jusqu'à la racine. C'étoit le plus petit nom-
 „ bre qui, ayant la barbe épaisse, la lais-
 „ soient croître & la soignoient. „

La maniere exagérée & romanesque dont
 l'auteur parle des mœurs de ces insulaires,
 fera peut-être suspecter l'existence même des
 îles & tout le fond de la relation. Il en fait
 des modèles d'humanité & de vertu; jamais
 la philosophie ni la religion n'ont produit
 des êtres plus bienfaisans, plus polis, plus
 parfaits enfin que ces sauvages ne le sont
 devenus par eux-mêmes dans quelques îles
 isolées, & sans aucune communication avec
 les lumières de ce monde ni de l'autre; ce
 qui prouve au moins que la contagion du
 péché originel ne les a pas atteints. „ Tandis
 „ que leur libéralité satisfaisoit le cœur, leur
 „ vertu étonnoit l'esprit... Nos gens eurent
 „ aussi plusieurs occasions d'observer que
 „ cette urbanité regnoit dans tous les rap-
 „ ports que les naturels avoient entr'eux.
 „ L'attention & la tendresse qu'ils témoi-
 „ gnoient aux femmes, étoient dignes de re-
 „ marque. Les hommes entr'eux étoient doux
 „ & honnêtes; jamais nous ne les entendî-

„ mes se dire des choses désagréables &c. „
 Là-dessus viennent des exclamations, des
 paralleles, des moralités, qui divertiront
 bien ceux qui connoissent l'état misérable,
 pour le physique & le morale, des sauvages
 quelconques, sous quelque climat & dans quel-
 que région du monde qu'on les ait trouvés *.

* 15 Août 1786, p. 564. —
 15 Mai 1787, p. 82. — *Cat. phil. n.*
 156, 453, 454.
 Après avoir dit sur ses chers insulaires
 les plus belles choses du monde, l'auteur
 trahit cette petite imposture qui sans doute
 lui a paru innocente, mais qui ne l'est pas,
 puisqu'elle blesse le respect dû au public &
 à la vérité. Il se trahit, dis-je, lui-même &
 voici comment. „ Le roi des isles Pelew
 „ confia un de ses enfans, Lée-Boo, aux
 „ soins du capitaine Wilson qui l'amena en
 „ Angleterre. Ce jeune prince y mourut de
 „ la petite-vérole. Il se fit aimer à Londres.
 „ Lorsqu'un vieillard lui demandoit l'au-
 „ même, il s'empressoit de dire aux person-
 „ nes avec lesquelles il se trouvoit : *faut*
 „ *donner pauvre vieux homme. Vieux homme*
 „ *non capable de travailler* „. A quoi bon
 parler François à Londres ? Les Anglois se
 feroient-ils fatigués à apprendre au jeune in-
 sulaire cette langue préférablement à la leur ?
 On ne dira pas que c'est une version, il est
 clair que ce sont les mots mêmes que l'au-
 teur prétend rapporter; sans quoi il auroit
 mis le propos du sauvage en bon François.
 Je commence donc à douter que ce soit ici
 une traduction, au moins fidelle d'une rela-
 tion Angloise; & dans tous les cas ce qu'on
 y dit des mœurs des insulaires, n'est qu'une
 hyperbole philosophique, ou si l'on veut, un
éloge académique.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 4 Mai*). C'est depuis quelques jours que le nouveau système de la cour Ottomane commence à se développer & que le public est sorti de l'état d'incertitude où il étoit à l'égard des changemens, que la mort d'Abdul-Hamed ne pouvoit manquer d'amener, sur-tout dans les places éminentes de l'empire. S. H. ayant jugé convenable à ses intérêts & à la situation présente des affaires de donner une autre destination au grand-amiral, persuadée sans doute de la grande réputation que ce dernier s'étoit faite dans la dernière guerre en Egypte, où en plusieurs rencontres, il avoit battu par terre les rebelles de ce pays, lui a ordonné de se mettre à la tête d'une armée formidable & de marcher incessamment à Oczakow pour enlever cette importante place aux ennemis. Quoiqu'il y ait ici des gens qui croient devoir envisager cette translation du capitain-bacha comme une disgrâce, nous nous garderons bien de la représenter sous un point de vue aussi défavorable. En effet, ce qui doit nous confirmer dans notre opinion, c'est qu'on vient de nous assurer que hier au soir, le grand Seigneur, pour exciter l'ambition du capi-

tan-bacha & enflammer de plus en plus son amour pour la gloire, lui a conféré d'avance le titre pompeux de conquérant de la grande forteresse. En conséquence l'ex-grand-amiral partira dans peu pour la Bessarabie, où il se mettra à la tête de 100 mille combattans qu'il menera droit à Oc-zakow pour en former le siege. Les troupes destinées à former cette armée seront tirées en partie de l'armée du grand-vifir & en partie de la Valachie & de la Moldavie, ainsi que des environs de Brayla, de Gallacz & d'Ismail, où, comme on l'assure, il doit se trouver au de-là de 80 mille hommes.

Par son affabilité & sa prudence, le nouveau sultan recherche tous les moyens capables de se procurer l'amitié du peuple. Son premier soin a été de pourvoir aux besoins de premiere nécessité, en prenant des précautions pour faire baisser le prix du pain; il a donné à cet effet de son trésor dix millions de piastres. Cet acte de générosité n'a pas peu contribué à appaiser le peuple, dont les murmures ont failli souvent à éclater. — Toutes propositions de paix, renouvelées sous ce nouveau regne par les ministres des deux cours de Bourbon, ont été rejettées, le grand Sultan ayant déclaré qu'il avoit fait serment de reconquérir la Crimée.

ALGER (*le 10 Mai*). Le 17 du mois dernier, il est parti d'ici 5 corsaires de 30, 28, 26, 22, & 16 canons.

Les Rais Sala & Aly viennent d'amener deux navires François: l'un venant de St.

Domingue, chargé de sucre, de café, d'indigo, de cochenille, & d'une cassette contenant 51,000 pieces de huit; l'autre se rendoit de Marseille aux Indes Occidentales. Pour autoriser ces captures, on dit que le premier est un bâtiment impérial dont le patron avoit acheté un passe-port François. Quant au second, le capteur dépose qu'il y a trouvé différens pavillons & entr'autres un Américain; il ajoute que le pilote de ce navire avoit deux passe-ports dont il en jetta un à la mer. Nous attendons avec impatience la décision du dey à l'égard de ces prises.

Le roi de Maroc a racheté de la religion de Malte tous ses sujets, qui y étoient esclaves, au nombre de cinq cens, à raison de mille écus par tête; ce qui fait ainsi une somme de 500 mille écus, pour laquelle l'Espagne s'est constituée garante. Les esclaves rachetés seront conduits, sous l'escorte de deux frégates Maltoises, dans l'un des ports de leur patrie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 8 Juin*). Dans la 106^{me} session de la diete, tenue le 22 Mai, on déterminâ les deux derniers points concernant les impôts. Les 107^{me} & 108^{me} séances de la diete n'ont rien offert de bien essentiel. Dans la dernière, le nonce Kublicki fit une vive sortie contre le prince Potemkin, comme vassal de la république; il exigea que ce prince fût sommé de venir ici pour prêter le serment de fidélité en sa qualité susdite. Un autre nonce nommé Suchobolski,

l'organe du grand-général Branicki, se déchaîna contre le général d'artillerie Potocki, accusé d'avoir laissé passer 500 Russes sur le territoire de la république ; mais le comte Stanislas Potocki rejetta l'accusation, en prouvant que c'étoit le général Lubowiecki qui avoit permis ce passage sans en avoir reçu l'ordre du commandant en chef des troupes Polonoises dans l'Ukraine. Les esprits s'échauffèrent au point que le roi dut y interposer son autorité & remettre la session jusqu'au 4. Ce jour, on nomma les commissaires chargés d'instruire le procès criminel de l'évêque Grec de Perislaw qui a été arrêté à Sluck (a). Ce prélat est arrivé ici, sous une escorte militaire. On le conduisit, en plein jour, au château. Il se trouvoit plusieurs milliers de spectateurs sur son passage ; il n'est sorte d'imprécations qu'on ne vomît contre cet infortuné ; les uns criant qu'il méritoit la corde, d'autres la roue, d'autres enfin qu'il falloit l'empaler tout vif. Cependant bien des personnes ne trouvent pas que ce pauvre vieillard soit aussi coupable qu'on le dit. Comme il est pope des Grecs-Unis & que par conséquent il est réputé catholique-romain, le nonce apostolique a intercédé pour qu'on diffère au moins de quelques jours la signature de l'arrêt de mort qu'on vient de prononcer.

On connoit aujourd'hui la note que la diete a fait remettre à l'impératrice de Russie

(a) Il n'est donc pas évêque de Sluck ou Szluck, comme il est dit dans le dern. journ. p. 279. Les sièges des évêques grecs en Hongrie & en Pologne sont peu remarquables & peu connus des étrangers.

par Mr. Deboli son envoyé à Pétersbourg : elle est de la teneur suivante.

„ Les états de la république , toujours dans l'attente d'une réponse à la note adressée par leur ordre à S. Exc. Mr. le comte de Stackelberg, ambassadeur de la cour impériale de toutes les Russies, en date du 10 Mars, tant à l'égard de l'évacuation des troupes de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, comme aussi à l'égard de la transformation des magasins Russes, établis dans les domaines de la république, en dépôts d'entrepreneurs des vivres, ont reçu de la part de S. Exc. Mr. le comte de Stackelberg, une note en date du 6 Avril, qui, au lieu de satisfaire aux demandes & aux vœux des états, & de servir de réponse directe, met en avant des propositions, dont il ne résulteroit qu'une altération évidente & notoire de cette neutralité scrupuleuse, qui sert de base immuable à toutes les déterminations de la république dans les conjonctures présentes. „

„ Toutes les notes antérieures adressées par ordre des états, ont prouvé leur résolution & leur système, de ne déroger en rien à aucune des puissances voisines & amies qui environnent la Pologne, de maintenir envers elles les traités & les devoirs d'amitié, avec une fidélité & loyauté religieuses, & de ne faire même indirectement rien qui puisse être envisagé par aucune d'elles, comme pouvant lui porter préjudice & déshonneur. Ce sont-là les motifs, pour lesquels les états ont demandé, & demandent constamment la sortie de Pologne des détachemens Russes qui s'y trouvent, & que les troupes de S. M. l'impératrice de toutes les Russies s'abstiennent de traverser la Pologne. „

„ Un motif de plus s'y joint dans ces tems, où il existe une fermentation, & une inclination visible, parmi les paysans des rits grecs uni & non-uni, suscités évidemment par des séducteurs, qui ont même employé pour cet effet, l'argent & la corruption. Des enquêtes authentiques ont prouvé, que des marquetans y ont coopéré, en

pouffant la méchanceté, jusqu'à inspirer à cette classe d'hommes peu éclairés & susceptibles d'aveuglement, que l'entrée prochaine des troupes Russes en Pologne devoit être regardée par eux comme un signal où leur soulèvement pourroit se faire avec succès. „

„ Les états ayant une pleine confiance dans la sagesse & la grandeur d'ame de S. M. l'impératrice, sont persuadés, qu'en égard à toutes ces considérations importantes, cette auguste souveraine voudra bien accueillir favorablement les représentations énoncées ici, & mettre de sa propre main, pour ainsi dire, le sceau à la sûreté & au bonheur de la Pologne, en lui épargnant tous les inconvéniens des passages de troupes; puisqu'au moyen d'un petit détour elles peuvent se rendre au lieu de leur destination en Moldavie & en Bessarabie, sans toucher le territoire de la république „

„ Mais quand même les états prendroient la détermination de sacrifier toutes ces considérations, au desir de donner à S. M. l'impératrice une preuve de déférence pour les cas urgens où, malgré les représentations susdites & la demande de ne pas faire passer des troupes par la Pologne, S. M. I. croiroit se trouver dans le cas indispensable de faire demander le passage pour quelques-unes de ses troupes, cette auguste souveraine reconnoîtra elle-même la convenance, que ces passages se fassent sur le pied usité, d'après les principes du droit public, ainsi que l'insuffisance des mesures proposées dans la note de S. Exc. Mr. le comte de Stäckelberg, en date du 6 Avril, savoir, l'indication des lieux, situés dans le centre de l'Ukraine; tels que Niemerow & Pocherzebyszczze, pour les passages des détachemens & des transports, sans une désignation précise de la marche-route d'une frontière à l'autre; qu'en outre des passages exécutés & accordés sur une simple réquisition, adressée aux commandans Polonois le long des frontières, en donnant d'un côté contre l'esprit de la constitution républicaine, une faculté trop étendue & illimitée aux commandans

militaires, pourroient facilement mettre de l'autre côté le gouvernement Polonois dans le cas d'ignorer jusqu'au nombre de troupes étrangères qui se trouveroient dans le cœur de ses états; d'autant que cette note ne fait aucune mention, ni du nombre d'hommes, dont seroient composés les détachemens, ni des époques précises auxquelles les entrées & les sorties se feroient; qu'aucunes mesures n'y sont indiquées pour assurer dans l'exécution les faits de la déclaration y contenue, que ces transports ne séjourneront nulle part; & la nature même de ces transports exigeroit cependant une détermination concertée, des jours de repos & de départ; que finalement la proposition qu'il soit conclu une convention spécifique pour le passage, outre qu'elle seroit difficile à concilier avec le système adopté, outre qu'elle pourroit éloigner le but & prolonger les négociations, deviendroit comme superflue, puisqu'il paroît à tout égard suffisant que les mesures que la république desireroit prendre dans ses états, relativement au passage des troupes impériales Russes par la Pologne, parviennent à la connoissance de S. M. l'impératrice, & que cette auguste souveraine, après en avoir reconnu l'indispensabilité & la justice, voulût bien donner des ordres nécessaires y relatifs aux commandans de ses troupes, chargés de diriger ces passages. „

„ Les motifs pour lesquels les états ne peuvent accéder aux propositions générales ci-dessus énoncées, seront sans doute assez justifiés aux yeux de S. M. l'impératrice, d'après leur exposé & leur développement naturel: mais, si malgré les représentations & demandes ci-dessus, S. M. l'impératrice se trouvoit dans le cas urgent & indispensable de faire demander le passage pour des troupes, ou des transports par la Pologne, les états assemblés ne pourroient se déterminer à y consentir, qu'aux conditions contenues dans les articles suivans. „

1^o. *Que le détachement Russe qui traverseroit le territoire de la république, ne surpasse pas le nombre de 500 hommes; que le passage de ces détachemens*

se feroit successivement ; qu'ils n'entreroient que par une voie , dont la marche-route donneroit la certitude que le premier détachement , qui ne surpasseroit pas le nombre de 500 hommes , a déjà passé la frontière , & quitté les domaines de la république , lorsque le passage pour un autre détachement & transport seroit accordé.

2°. Qu'à cette fin la commission de guerre dresseroit la marche-route la plus courte & la plus commode pour les lieux , où les transports & les détachemens seroient destinés ; les jours de halte & de repos y seroient aussi spécifiés.

3°. Que la réquisition de passage se feroit chaque fois à tems , par l'ambassadeur de S. M. l'impératrice à Varsovie , avec l'énoncé de la qualité des transports & du nombre d'hommes qui les accompagneroient , avec une désignation des noms des officiers qui les commanderoient , & des régimens auxquels ils appartiendroient , comme aussi du tems précis auquel chaque détachement se trouveroit dans le cas d'entrer en Pologne , pour la traverser , & que sans pareilles réquisitions & passe-ports pour le passage , aucun détachement ne traverse la Pologne , afin que la république ne se trouve pas dans la triste nécessité d'envisager une entrée sans réquisition & sans passe-ports , comme une atteinte à son territoire.

4°. Que chaque détachement seroit conduit jusqu'à la frontière par des commissaires Polonois , sur le pied usité dans les cercles de l'Empire d'Allemagne , auxquels les commissaires & commandans Polonois donneroient une escorte militaire.

5°. Qu'il soit donné une désignation officielle des lieux , où sont actuellement établis les magasins Russes en Pologne , & qu'avant tout , ces magasins soient transformés en dépôts d'entrepreneurs des vivres , sous l'inspection des commissaires & garde-dépôts , afin que la république en étant requise , fasse pourvoir à la sûreté de ces dépôts , sur le pied qui seroit concerté à cet effet.

„ Le soussigné , ministre-plénipotentiaire de S. M. le roi & de la république de Pologne , en exposant par ordre exprès des états de la république , à l'illustre ministère de S. M. l'impératrice tout ce qui est énoncé ici , doit ajouter que les états ayant

la plus parfaite confiance dans les sentimens d'équité & la grandeur d'ame de S. M. I., font persuadés que cette auguste souveraine voudra bien reconnoître qu'ils ont concilié tout ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, avec toute la déférence que S. M. l'impératrice peut desirer, d'après le systéme de neutralité adopté par la république. „

„ Ils ont cru d'ailleurs indispensable, de fixer d'une maniere précise, claire & stable, les principes selon lesquels les passages des troupes étrangères, dans les cas urgens & les dépôts d'approvisionnement pourroient se faire dans leurs domaines.

M. le baron de Keller, ministre de Prusse à Pétersbourg fut chargé en même tems d'appuyer de tout le crédit du roi, son maître, le contenu de la déclaration qu'on vient de lire. S. M. I. de Russie n'a pas hésité de se prêter enfin aux vœux & aux représentations de la nation Polonoise, en donnant ordre à S. Ex. M. le comte de Stackelberg de remettre de sa part, aux états assemblés, la note qui suit, en date de ce jour.

„ Le souffigné, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. I. de toutes les Russies s'empresse de faire part de ce qui suit à S. E. M. le comte de Malachowski, grand-chancelier de la couronne, en sa qualité de président de la députation pour les affaires étrangères. „

„ L'impératrice invariablement intentionnée d'écarter tout ce qui peut être capable de laisser le moindre doute sur les sentimens de S. M. I. envers le roi & la république, a donné les ordres nécessaires à son feld-maréchal général des armées en Beffarabie & en Moldavie, de prendre des mesures pour que les magasins, qui se trouvoient en Pologne soient transférés de l'autre côté du Dniester, & que tous les transports se fassent par une autre route, en évitant le territoire de la république. „

„ L'impératrice ayant ainsi rempli tous les desirs des illustres états assemblés, attend en revanche de l'amitié du roi & de la république qu'il sera porté toute assistance amicale pour faciliter les transports des magasins. „

„ Le souffigné a ordre d'affurer, que tout sera le plus exactement payé; & comme le feld-marchal prince Potemkin Taurischewkoy est chargé de réaliser à son arrivée les intentions de l'impératrice, il seroit à souhaiter que les illustres états assemblés voulussent charger une personne affidée de s'entendre avec le commandant général des armées sur cet objet, & de faire les arrangements sur les lieux. „

Varsovie, ce 4 Juin 1789.

(Signé) comte de Stackelberg.

On voit clairement, par le contenu des piéces qui précèdent, que c'est à l'intervention ferme & vigoureuse du roi de Prusse, que la Pologne doit les marques extraordinaires de condescendance que la Russie vient de lui donner, & qui lui assurent cette indépendance, ce rang entre les premières puissances, qu'elle avoit perdus depuis si long-tems.

Le prince Potemkin a écrit aux états, touchant le dépôt d'armes qu'il avoit formé à Szmila, une lettre très-obligeante dont voici la fin :

La méchanceté avoit inventé & fait courir des bruits injurieux à mon honneur, comme si j'eusse transporté à Szmila un amas d'armes considérable. Le comte Stanislas Potocki, nonce de Lublin, a dit justement à ma défense, que si ces armes étoient à moi en propre, elles ne seroient certainement employées qu'au bien de la patrie; il a dit ce que j'aurois dit moi-même, & a acquis par-là des droits à mon éternelle reconnaissance.

Pour preuve de mon zélé attachement à la sérénissime république, j'ai l'honneur d'offrir douze ca-

nous de fonte & cinq cens fusils que ma souveraine a permis de faire faire dans ses fabriques..

Une autre nouvelle très-agréable est la réponse du duc de Courlande , à la sommation qui lui a été faite précédemment de fournir incessamment à la république le contingent de troupes , auquel ce prince est obligé à raison de son vasselage. Voici cette réponse traduite du latin.

Messeigneurs Les maréchaux de la diete & de la confédération du royaume de Pologne & du grand duché de Lithuanie.

Comme la magnanimité, la générosité & l'ardeur fervente, avec lesquelles Sa Majesté le roi, ainsi que les illustres états confédérés de la sérénissime république, travaillent à la diete présente, ont pour objet la splendeur, la prospérité de la patrie, que leurs forces réunies tendent à relever l'ancienne gloire du nom Polonois, à lui rendre son premier éclat, qu'ils font naître l'admiration & la vénération chez tous les vrais appréciateurs de la vertu; de même le sentiment le plus cher à ceux qui sont particulièrement attachés à S. M. & à la sérénissime république par les liens de la fidélité, est celui qui les pénètre d'une reconnoissance d'autant plus vive, qu'ils peuvent espérer, eux & leurs descendans, de participer aux fruits d'une prévoyance aussi éclairée.

C'est ainsi qu'animé par une fidélité & un dévouement, qui feront à jamais le premier mobile de ma conduite envers S. M. & la sérénissime république, je porterai tous mes soins à mettre en état le corps de troupes qui m'est demandé par la lettre de vos excellences, à se mettre en-marche. Les deux compagnies, existantes à présent, ne formant point le nombre requis, j'ai sur le champ donné des ordres aux capitaines de faire des enrôlemens pour les compléter; mais quoique leurs instructions portent d'accélérer l'accomplissement de ces ordres, je vois difficilement la possibilité qu'ils le soient avec cette promptitude qu'exigeroit le terme qui m'est fixé.

L'attachement le plus zélé m'ayant porté, autant que mes devoirs de vasselage, à remplir la volonté de S. M. & de la sérénissime république, j'ose espérer que, non-seulement il sera fourni à ce corps de troupes, tous les vivres nécessaires, dès qu'il entrera sur les frontières de la Lithuanie; mais aussi que S. M. & les illustres états daigneront m'accorder un réversal (ce qui est d'usage en pareil cas) par lequel on reconnoitra que tout ce que je ferai en outre de mes devoirs de vasselage, ne sera point exigé pour l'avenir.

Je suis, en priant vos excellences de m'obtenir du roi & de la sérénissime république, la continuation de leur bienveillance & de leur protection; & d'être convaincues de l'attachement & de la vénération avec lesquels je suis, de vos excellences l'inviolable & sincère ami.

(Signé) Pierre duc de Courlande; à Mittau, le
13 Mai 1789.

NEU-FAHRWASSER, près de DANTZICK (le 22 Mai). Hier, il est arrivé ici de Graudenz 36 canons de 12 livres de balle, plusieurs quintaux de poudre & plus de 2000 boulets; ce train étoit escorté de deux compagnies de canoniers; elles avoient été précédées d'un bataillon d'infanterie, venu de Poméranie. On nous dit qu'il doit encore arriver trois régimens qui couvriront les rivages de la Prusse Occidentale. Nombre de travailleurs sont occupés à mettre nos fortifications en bon état. — Le bruit se renouvelle que le plus grand nombre des habitans de Dantzick souhaite de passer sous la domination Prussienne.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 3 Juin). Des nouvelles de mer, sur lesquelles l'on croit pouvoir compter, portent, que la flotte Russe

est partie de Revel , au nombre de 20 voiles : celle de Suede , qu'on fait monter à plus de 30 tant vaisseaux de lignes que frégates , mouilloit encore , dit-on , à Carlscrona ; où néanmoins elle ne paroît attendre , pour mettre au large , que l'arrivée du duc de Sudermanie , qui la commandera de nouveau. Déjà il croise 4 frégates de cette nation dans la Baltique ; & , d'un autre côté , il a appareillé le 27 Mai de Coppenhague 3 vaisseaux de guerre , une frégate , & un brigantin Russe , qui ont passé le Sund pour entrer dans la mer du Nord. — La petite guerre a commencé également sur la frontiere de Finlande ; & de part & d'autre l'on en a publié des récits , mais dont les circonstances font d'autant moins essentielles , que chaque parti s'attribue l'avantage. La principale affaire paroît avoir eu lieu le 10 Mai. Le capitaine Ekeln , qui y commandoit les Russes , a été grièvement blessé : cependant , suivant la relation de Pétersbourg , les Suédois furent chassés avec perte de leur poste de Perelin. De Stockholm l'on écrit au contraire , que 300 chasseurs Russes , qui firent cette attaque , avoient été vigoureusement repouffés. — Notre cour réclame ses engagements avec le Danemarck , mais l'on n'ose guere se flatter que ce sera avec succès.

A N G L E T E R R E .

LONDRES (*le 15 Juin*). Dans un grand conseil , tenu à Kew le 5 de ce mois , en présence du roi , Sa Majesté a formé la maison de S. A. R. le duc de Clarence , & a nommé les officiers civils & militaires dont

elle fera composée. S. M. a aussi fixé la somme annuelle de 12,000 liv. sterlings, qui sera appropriée à son entretien, laquelle somme sera probablement remboursée par le parlement, où cet établissement ne manquera pas d'être annoncé. Dans ce conseil, le roi a nommé M. Grenville, jusqu'ici orateur de la chambre des communes, au poste de secrétaire d'état pour le département des affaires intérieures, à la place du lord Sidney; ce seigneur a été nommé justicier de certaines propriétés du domaine de la couronne. On donne pour prochains divers autres changemens dans le ministère, mais aucun qui indique l'introduction d'un autre parti au timon des affaires. Il paroît certain que la cour ne veut rien changer au système pacifique qu'elle a adopté.

Le 8, le duc de Clarence fut introduit dans la chambre haute, en qualité de pair du royaume, entre les ducs de Chandos & de Montagu, & ayant prêté les sermens ordinaires, S. A. R. fut placée sur un siège préparé à cet effet à la gauche du trône.

Le même jour, les communes mirent en délibération le choix d'un orateur de leur chambre. Le marquis de Graham déclara que M. Grenville ayant été placé par son souverain dans une situation où ses talens seroient mieux employés pour le service de l'état, il s'agissoit de choisir une personne propre à le remplacer, & y recommanda M. Addington, qui étoit doué des talens requis pour remplir dignement cet emploi. M. Grosvenor appuya cette motion. M. Ellis y recommanda le chevalier Elliot, dont l'ex-

périence & les connoissances étendues donnoient une juste préférence. Mrs. Fox, Burke & d'autres membres opinèrent pour ce dernier concurrent. M. Pitt & d'autres se déclarèrent pour le premier. La motion ayant été mise aux voix, il y en eut 215 pour M. Addington & 142 pour le chevalier Elliot. En conséquence, le premier fut déclaré élu.

Le roi s'est rendu le 9 au parlement avec l'appareil ordinaire; & étant assis sur son trône dans la chambre haute, & les communes y étant mandées, elles ont présenté leur orateur à Sa Majesté; qui a signifié par son chancelier l'approbation du choix qu'elles venoient de faire. L'affluence & le concours du peuple pour voir passer & repasser le souverain de St. James au parlement, étoient immenses, & la joie de revoir le monarque en parfaite santé, a éclaté de toutes parts. Par cette démarche, le roi a démenti les assertions & les insinuations d'un parti qui a fait courir le bruit que, comme Sa Majesté n'avoit point paru à la cour, le jour de l'anniversaire de sa naissance, sa santé n'étoit rien moins que rétablie.

E S P A G N E.

MADRID (*le 3 Juin*). Le comte de Rechteren, ambassadeur des états-généraux des Provinces-unies, a pris congé de la cour, pour se rendre aux eaux de Bagnères. Le duc de Crillon-Mahon, ayant demandé sa démission de la vice-royauté de Valence, vient de l'obtenir, en conservant ses appointemens; & cette vice-royauté a été

conférée au lieutenant-général don Victorio de Navia. En même tems Sa Maj. a accordé au fils cadet du duc de Crillon une commanderie de près de 2000 florins de revenu. Le comte de Revillagigedo, nommé vice roi du Mexique, est parti pour s'embarquer à Cadix, avec sa suite, sur un vaisseau de guerre, qui le conduira à sa destination.

Suivant une liste publiée avec approbation du ministère, les forces de terre de l'Espagne consistent à présent en 80,000 hommes d'infanterie, 19,000 de cavalerie, 10,000 hommes des gardes du roi, 33 bataillons de milice & 62 compagnies d'invalides. Les forces de mer sont composées de neuf vaisseaux du premier rang, 42 de 70 canons, sept de 68 & deux de 74, avec 42 frégates & chebecs, non compris les vaisseaux en construction. L'Espagne est peut-être de toutes les puissances de l'Europe celle, qui travaille avec le plus d'assiduité à rendre sa marine respectable. Si les amusemens des souverains sont assez souvent les indices les plus sûrs, pour juger de leur caractère & de leurs inclinations, le nouveau regne surpassera encore à cet égard celui de Charles III. A l'exercice de Parejas, qui n'a plus lieu pour le divertissement des personnes royales, ont succédé des récréations tout-à-fait navales. Le Tage les favorise & en fournit les moyens. Déjà depuis plusieurs années il existe à Aranjuez sur cette rivière, dans l'endroit où elle baigne le jardin, que le roi occupoit, lorsqu'il étoit prince des Asturies, un chantier, où l'on

a construit quantité de bâtimens très-jolis, armés en guerre, & de la grandeur des Yachts de plaisir, qui, par des courfes sur le Tage & par des illuminations, servoient à la récréation des princes de la famille royale. Cette année la petite marine a été considérablement augmentée : outre plusieurs moindres bâtimens, l'on y a construit un Brigantin & une frégate, chacun de 14 canons, assez grands & assez solides pour faire un long voyage par mer. Le Tage n'ayant cependant là que très-peu de largeur, & ne pouvant pas servir à la représentation des évolutions navales, une partie de cette petite marine fut transportée ces jours derniers, par terre, conformément aux ordres du roi, sur le petit lac d'Antigola, situé à un quart de lieue d'Aranjuez dans une vallée entourée de collines. La pesanteur des bâtimens n'a pas effrayé : on a effectivement transporté le Brigantin : posé sur quatre énormes roues, qui soutenoient une charpente de grosses poutres, dont la quille étoit enveloppée, il fut tiré par plus de 40 buffes : mais ces animaux, n'ayant fait que 250 vares dans 24 heures, furent remplacés par des hommes, qui, malgré le terrain fangeux & marécageux, le traînèrent en 24 autres heures au haut de la colline, d'où deux jours après on le lança très-facilement à l'eau. Le transport néanmoins fut trouvé si pénible, qu'on n'en a pas continué l'essai avec la frégate, qui est restée sur le Tage, & qu'on n'a transporté au lac que deux autres petites frégates, une béléandre, une pinasse, & deux chaloupes ;

de sorte qu'il y a actuellement, sans compter les bâteaux, une petite escadre de 7 voiles, armée de 36 à 40 canons. Le commandant de cette escadre est M. le brigadier de Gravina : les matelots sont venus de différens ports. Le 10 de ce mois, ils ont fait en présence du roi & de la famille royale des évolutions navales, couru des bordées, exécuté les signaux, la manœuvre &c. Le coup-d'œil d'une flottille sur un petit lac, éloigné d'un quart de lieue de tout endroit navigable, & des vaisseaux manœuvrant au milieu d'une vallée, renfermée de toutes parts par des collines, avoit quelque chose de surprenant, & qui sembloit tenir de l'enchantement. — Toute l'escadre retournera de même le 30 par terre dans le Tage.

Une singularité presque aussi remarquable, c'est l'usage du canon, qu'on a fait dernièrement à la chasse par ordre du roi. L'on fait, que S. M. a résolu de détruire la plus grande partie du gros gibier, dont l'abondance, devenue excessive par un effet de l'inclination du feu roi, faisoit un tort extrême à l'agriculture. A l'effet donc d'exterminer les bêtes fauves, l'on a traîné de l'artillerie à cette chasse ; & , quoique tous les coups ne portent point, il en a été tué néanmoins 250 pieces dans un seul après-dîner.

On a vu dans quelques feuilles étrangères une prétendue lettre du roi au pape, pour presser la canonisation de Palafox ; on peut être sûr que cette lettre est de la fabrique du parti jansénien ; que jamais le roi ne l'a

terite. On prétend même que c'est S. M. qui a particulièrement engagé le roi son pere. à ne plus insister sur cette affaire. Voyez l'article PALAFOX dans le nouv. *Dict. hist.*

S U E D E.

STOCKHOLM (le 2 Juin). L'ordre de la noblesse ayant persisté presqu'à l'unanimité des voix, jusqu'à la fin de la diete, à ne point reconnoître la nouvelle loi, que le roi avoit voulu faire accepter aux états sous le nom d'*Acte d'union & de sûreté*, & ayant déclaré nulle & illégale la signature que le maréchal comte de Löwenhaupt y avoit apposée de la part de son ordre, l'on avoit cru, que le projet de cet acte n'auroit plus de suite, & qu'il seroit regardé comme non-venu, d'autant plus qu'il n'en fut plus question à la clôture de l'assemblée nationale. Cependant il en est arrivé autrement; & non-seulement le roi en a fait faire la publication, comme d'une loi devenue obligatoire & même fondamentale pour la nation Suédoise, en la faisant imprimer comme telle à l'imprimerie-royale, & publier le 17 du mois dernier de toutes les chaires dans les Eglises de cette capitale; mais même sa Majesté s'est portée, en vertu de ce statut, à un nouveau changement dans l'administration Suédoise, qui fera époque dans les annales du royaume; savoir, à la suppression du sénat, que les anciennes loix, & notamment la forme de gouvernement de 1772, avoient revêtu du droit de fonctionner à quelques égards l'exercice de l'autorité souveraine dans les intervalles des dietes.

Le §. II. de l'*Acte d'union & de sûreté* portant établissement d'un tribunal-royal-suprême , le roi a déclaré le 18 de ce mois, que ce tribunal tiendroit désormais lieu de sénat , & qu'en conséquence des principes, établis par le même acte, il seroit mi-parti de membres nobles & roturiers, partagés en trois départemens, & dont les fonctions expiroient chaque troisième année, pour être continués alors ou remplacés. L'ancien nom de *sénateur* est aboli ; & les membres du nouveau tribunal, en portant celui de *Ledamö-ter*, ne jouiront que de mille écus d'appointemens. Ceux néanmoins, qui ont été revêtus de la dignité de sénateurs, & qui entreront dans cette cour-suprême, conserveront leurs anciens honoraires. A la tête de ce nombre se trouvent le comte Wachtmeister, Reichdroff ou grand-sénéchal du royaume, & le sénateur comte Beckfrüs, des conseils & des lumières duquel l'on dit que le roi s'est beaucoup servi dans ces dernières conjonctures. Les autres sénateurs conservés sont les comtes Bonde & Düben, ainsi que les barons Charles & Frédéric Sparre. Les membres du sénat, qui avoient déjà préalablement demandé leur démission, sont les sénateurs Hiärne, Hermannson, Bunge & Rosen, auxquels le roi a assigné une pension de retraite. — Tous les membres de l'ordre équestre, arrêtés prisonniers au mois de Février, ont été remis en liberté ; mais le colonel Almfelt, le chambellan baron Stiernelt, & le secrétaire d'Engeström ont reçu ordre de se retirer dans leurs terres & d'y rester jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.

Le duc de Sudermanie est parti pour Carlsrona, où, après avoir pris le commandement de la flotte, Son Alt. R. mettra d'abord en mer, apparemment pour aller chercher la flotte Russe, qu'on dit déjà sur la côte de Finlande. La frégate *l'Aigle-Noir* a pris les devans le 30 du mois dernier, pour aller se stationner à la pointe de Hango, & reconnoître, s'il est vrai, que la flotte Russe ait déjà occupé ce poste; ce qui la mettroit à portée d'intercepter les convois destinés pour notre armée. Suivant les derniers rapports de Finlande, il y a eu près de Pyttis une affaire entre nos troupes, commandées par le major Gripenberg, & un détachement ennemi. D'abord une partie du régiment d'Uplande, détaché de notre armée, y avoit souffert; mais, après avoir délogé les Russes d'une hauteur, où ils s'étoient retranchés, ceux-ci ont été forcés à se retirer avec perte &c.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 4 Juillet*). La cour a reçu de celle de Pétersbourg la réponse à la communication, qu'elle lui a faite de la note, qui lui avoit été remise le 23 Avril par M. Hugues Elliot, ministre de la Grande-Bretagne, pour lui faire entrevoir, de la part des cours de Londres & de Berlin, tout ce qu'elle avoit à attendre, pour le maintien de l'équilibre dans le Nord, au cas que le Danemarck donnât à la Russie les secours, stipulés par son traité d'alliance défensive avec cette puissance. Il est arrivé ces jours derniers à Coppenhague deux exprès Russes

avec des dépêches , qu'on a tout lieu de supposer relatives à cette situation épineuse des affaires. Jusqu'à présent l'on ne sauroit dire avec certitude , que le cabinet Danois ait pris un parti décisif : il est vrai , que l'apparence est bien foible , pour qu'il puisse s'exposer à soutenir seul les forces de deux puissances , qui , pour ne point laisser écraser la Suede (à ce qu'elles lui ont déclaré) , pourroient écraser en revanche le Danemarck , hors de portée d'être soutenu par quelque autre puissance , dans le tems qu'il hasarderoit tout , afin de ne point manquer à ses engagements : mais , d'autre part , le cabinet de Pétersbourg ne paroît point disposé à renoncer tacitement aux droits , que lui donnent ces mêmes stipulations réciproques. Dès que M. Elliot eut remis son mémoire , le baron de Krüdner , ministre de l'impératrice à Coppenhague , en ayant eu connoissance , présenta sur le champ une autre note à son tour , dans laquelle il en appelloit à la foi des traités , subsistans entre la Russie & le Danemarck ; & il déclaroit , „ que sa sou-
 „ veraine croyoit être pleinement en droit
 „ de compter avec certitude sur la prestation
 „ réelle , de la part de S. M. Danoise , des
 „ secours , qui avoient été déterminés entre
 „ les deux puissances , particulièrement sur
 „ le secours en vaisseaux , sans qu'il existât
 „ aucune raison valable , qui pût porter la
 „ cour de Coppenhague à d'autres senti-
 „ mens. „

Il vient d'être établi une commission , qui doit juger Benzenstierna ainsi que ses complices , & prononcer ensuite la sentence. On

a donné aux accusés un avocat, chargé de leur défense. On ne feroit pas surpris qu'il échappât à la peine qui paroît l'attendre.

Nous venons de recevoir l'avis que les vaisseaux Russes, partis depuis peu pour le Cattegat, ont donné la chasse à une frégate Suédoise de 44 canons, qui se fauva d'abord dans les parages de la Norwege; mais qu'ayant été prise de calme, le brigantin Russe, le *Mercur* parvint à s'en emparer.

I T A L I E.

ROME (*le 5 Juin*). Sa sainteté se trouvant un peu incommodée, s'est fait saigner par précaution. — Le 24 du mois passé, on a inscrit au nombre des bienheureux le vénérable serviteur de Dieu frere Jean-Joseph de la Croix, promoteur & premier provincial de la maison Italienne des freres Mineurs déchauffés de l'institut de St.-Pierre-d'Alcantara, dans le royaume de Naples, né en 1654 & mort en 1734. — On a été fort surpris de voir dans quelques gazettes une prétendue lettre du roi d'Espagne à S. S., au sujet de Palafox, lettre dont on n'a ici aucune connoissance.

NAPLES (*le 4 Juin*). Pour mettre en activité les mines abondantes de ce royaume & de celui de la Sicile, le gouvernement a résolu d'envoyer en Allemagne six jeunes gens, aux dépens du trésor public, afin de s'y instruire dans l'exploitation, dans la préparation des machines & autres ustensiles nécessaires pour extraire & purifier les métaux, arts dans lesquels les Allemands surpassent les autres nations.

GENES (*le 7 Juin*). Notre ville, où les emprunts se faisoient ci-devant par les diverses puissances & nations de l'Europe (a), concurremment avec ceux que leur fournissoit la Hollande, paroît devenue aujourd'hui presque l'unique ressource des princes ou des peuples, qui ont besoin d'espèces, depuis que les circonstances ont rendu dans la république batave, les levées d'argent plus difficiles ou plus coûteuses. Outre l'emprunt, qui s'est fait ici pour la Russie, & qui s'y fait actuellement pour la Suede, il vient de s'en ouvrir un autre pour le compte de la Pologne, sous la garantie de la présente diete. C'est l'ancienne maison de banque, connue sous la raison de Fancesco-Valentino Roffi, qui s'est chargée de cette négociation de dix millions de florins Polonois, à 6 pour cent intérêts, payables chaque semestre 3 pour cent.

VENISE (*le 4 Juin*). M. Pierre Grimani, noble Vénitien, a été nommé, par le sénat, ministre de la république à la cour de Pétersbourg, pour remplacer M. Foscano,

(a) Ce que c'est que la liberté unie à l'économie & à une sage administration! Que ces petites républiques ont sujet de s'enorgueillir de leur prééminence dans le vrai système politique, lors que ces colosses qui foulent les peuples & les écrasent sous la masse d'un pouvoir informe, s'humilient devant elles, pour avoir ce qui ne se trouve plus chez les victimes de leurs éternelles exactions!

*Vis consili iners mole ruit sua,
Vim temperatam Di quoque provehunt
In majus. Hor.*

qui y étoit accrédité avec le même titre depuis plusieurs années.

BOULOGNE (*le 3 Juin*). Il est vrai, qu'il est arrivé déjà depuis plusieurs jours à Florence un garde-noble comme exprès avec la fâcheuse nouvelle, que l'état de la santé de l'empereur étoit devenu si critique, qu'on avoit tout lieu de craindre pour ses jours; circonstances par conséquent, qui pourroient exiger la présence de Mgr. le grand-duc de Toscane à Vienne. Cependant l'on n'apprend point, que S. A. R. soit partie, ni même qu'elle se dispose à ce voyage. L'on en a pris occasion de croire, que la santé de Mgr. le grand-duc lui-même n'est pas des plus fermes, & que l'indisposition, dont il est attaqué, ne lui permet point de s'exposer aux fatigues du trajet, sinon dans le cas d'une extrême nécessité.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 23 Juin*). La déclaration, que le ministre de Russie a remise aux états-généraux, pour assurer, malgré les troubles de la guerre, une sûreté & une liberté parfaite au pavillon des puissances neutres, vient d'être renforcée par des assurances tout-à-fait semblable de la cour de Coppenhague, qu'elle a fait transmettre par M. de Schubart, son ministre près de L. H. puissances : Sa Maj. Danoise y ajoute, „ qu'elle „ contribuera à maintenir, autant que cela „ pourra dépendre d'elle, la tranquillité des „ parages, où il lui appartient d'y veiller ; „ & qu'elle se flatte, que rien ne troublera, „ pendant tout le reste de la guerre, la

„ sûreté de la navigation neutre „ Les vaisseaux, qui passent journellement le Sund sans défiance & sans précaution, prouvent aussi, que la confiance est parfaitement rétablie.

On mande de Batavia, que l'empereur de Java est mort, le 26 Septembre dernier. Son prince-héréditaire lui a succédé & a été proclamé solennellement, le 29 du même mois. Grace aux soins de M. de Greve, notre gouverneur, nouvellement arrivé, & à son conseil, le tout s'est passé sans troubles; & cet événement, qui est de la plus grande importance pour la compagnie Hollandoise, & qui nous menaçoit d'abord de suites très-fâcheuses, n'a servi qu'à rétablir la tranquillité dans cette isle importante & à y consolider la paix pour long-tems.

BRUXELLES (*le 19 Juin*). La journée d'hier sera mémorable dans les annales Belges. En voici l'histoire telle qu'on la lit dans la feuille de Herve, n. 74.

„ *A 9 heures du matin.* Les états s'assemblent; ils sont en grand nombre. Les députés de quatre villes, Bruxelles, Anvers, Malines & Louvain s'y trouvent. L'hôtel de ville est rempli de soldats. La garde bourgeoise, un piquet de Ligne, & la maréchauffée en gardent l'entrée par les escaliers en dehors. — Le conseil-souverain de Brabant s'assemble aussi. On propose aux uns & aux autres d'acquiescer à quatre propositions, que l'on dit être 1^o. L'accord des subside à perpétuité; 2^o. Le consentement des deux premiers ordres à la suppression du tiers-état, tel qu'il est composé aujourd'hui, & la création d'un autre sur un nouveau pied; 3^o. Que l'homologation du conseil de Brabant ne soit plus nécessaire pour la sanction des loix nouvelles;

& 4^o. L'établissement d'un nouvel ordre judiciaire. (a)

„ A 2 heures de l'après-midi. Des députés de l'assemblée des états montent en voiture, & vont chez son excellence le ministre-plénipotentiaire, pour lui exposer leur irrésolution, ou plutôt leur refus d'acquiescer aux demandes de S. M., disant qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de céder ces objets. Le ministre leur a dit à plusieurs reprises qu'ils seroient cassés, s'ils s'obstinoient; & ils ont répondu qu'on pouvoit les casser, mais qu'ils ne céderoient pas. „

„ A 3 heures & demie. A peine rentrés, les états sont bloqués. Un piquet de grenadiers arrive & se forme en ligne sur la droite de la grande place; un détachement du régiment de Ligne forme l'aile gauche au haut de la même place; un demi-escadron de dragons est posté devant la maison de ville, adossé contre la maison du roi. „

„ A 5 heures. Cet appareil n'en impose point; les états sont fermes dans leur refus d'obtempérer. „

„ A 6 heures. On apprend que l'état-tiers est cassé. „

„ A 6 heures & demie. Les états se soutenant & ne voulant rien accorder, M. le conseiller Kulberg se rend à l'assemblée, leur fait pour la dernière fois la demande d'acquiescer aux propositions de S. M.; & après un nouveau refus, leur annonce enfin les ordres sévères & ultérieurs de l'empereur, contenus dans deux pièces que l'on va publier. La députation ordinaire des états est supprimée; le conseil-souverain de Brabant est cassé, la joyeuse-entrée est révoquée, cassée & annullée. „

„ A 7 heures. Les états sont dissous; ils défilent pour retourner chez eux; on appose les

(a) A ces quatre propositions, on ajoute que l'empereur exige 9 millions & demi, pour dédommagemens de tous les frais que lui ont occasionnés les troubles du pays; comme aussi qu'il pourra faire les suppressions d'abbayes, de communautés religieuses, &c. sans aucune opposition de la part des états,

scellés sur les archives des états ; on s'empare de tous leurs bureaux. En sortant de l'assemblée cinq abbés ont été mis en arrêt civil. Ce sont les abbés de St. Bernard, de Villers, de Vlierbeck, Tongerlo & St. Michel. Neuf voitures remplies d'autres membres se sont rendues droit au conseil de Brabant, pour protester contre cette suppression ; mais ce conseil supprimé aussi au moment même, n'a pu accueillir cette protestation. Au sortir du conseil, deux officiers suivis de 25 hommes de garde ont arrêté M. le conseiller del Marmol, & l'ont fait marcher de pied jusqu'à la grand-garde. ,,

Tels sont les événemens de cette journée qui fera époque dans notre histoire. Ils se sont opérés sans résistance & sans le moindre désordre. Mais l'on sait que les grandes révolutions produisent des effets incalculables, & qu'à des distances plus ou moins considérables elles développent ce qu'elles avoient de bien ou de mal dans leur dernier résultat (a). Le même jour a paru l'ordonnance suivante.

Joseph II, &c. Les dispositions sévères auxquelles la conduite des états de Brabant nous avoit déterminé, & que nous leur avons annoncées, par dépeche du 7 Janvier dernier, n'avoient été suspendues

Bossuet,
Discours sur
l'hist. univ.
3e. part. n. 7.

(a) ,, Tous ceux qui gouvernent, dit Bossuet, ,, sont assujettis à une force majeure. Ils sont plus ,, ou moins qu'ils ne pensent, & leurs conseils ,, n'ont jamais manqué d'avoir des effets impré- ,, vus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que ,, les siècles passés ont mises dans les affaires, ,, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra ,, l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là ,, seul tient tout en sa main qui fait le nom de ,, ce qui est & de ce qui n'est pas encore, qui ,, préside à tous les tems & prévient tous les ,, conseils. ,,

par notre dépêche du 15 Février suivant, que dans l'attente que les deux premiers ordres auroient rempli, à tous égards, les assurances de l'entière soumission qu'exprimoit leur requête du 26 Janvier; mais, au lieu de répondre à la confiance à laquelle nous avons bien voulu nous rendre, au lieu de remplir les assurances que portoit leur requête, au lieu de profiter de nos dispositions à la clémence & des moyens qui leur ont été prescrits de notre part, pour procurer, avec le rétablissement parfait de l'ordre & de la tranquillité publique, le maintien de la constitution & des privilèges, qu'ils avoient déjà mérité de perdre, ils ont préféré de ne pas obtempérer à des vœux si salutaires. Une telle conduite, qui provoque de plus en plus notre indignation, ne permet pas à notre dignité de différer davantage l'exécution absolue de notre susdite dépêche du 7 Janvier: & en conséquence, nous avons ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & articles suivants:

Art. I. A compter de ce jour, toutes les concessions faites, accordées & confirmées par nous à notre province de Brabant ainsi que les privilèges de cette province, de même que le contenu entier de la Joyeuse-Entrée, seront & demeureront révoqués, cassés & annullés.

II. Seront pareillement supprimés, à compter de ce jour, le comité intermédiaire des états de Brabant, connu sous le nom de députation des États, ainsi que tous les receveurs, & autres employés dits états sans exception.

III. Nous déclarons néanmoins que ces receveurs, officiers & employés pourront continuer à remplir, comme auparavant, les devoirs & les fonctions de leurs places respectives, & jouir du même gage ou traitement qu'ils ont perçu jusqu'ici, moyennant qu'ils nous fassent au préalable le serment appartenant à leurs offices, tel qu'ils l'ont fait précédemment aux états de Brabant, celui-ci devant venir à cesser à tous égards.

IV. Nous pourrions incessamment, par les moyens qui seront trouvés convenables & rendus publics, au recouvrement des impositions & charges publiques, & on prélèvera sur leur produit les intérêts

des rentes & charges qui y sont affectées, & qui seront acquittées avec la plus grande exactitude ; il sera pourvu avec la même exactitude aux remboursemens des capitaux, d'après les engagemens contractés avec les prêteurs & les excédens qu'il y aura sur les différens moyens.

V. Le conseil de notre province de Brabant, venant d'ajouter la désobéissance la plus marquée, aux excès scandaleux qu'il s'est permis en 1787, nous le déclarons cassé & supprimé, comme nous l'avons cassé & supprimé par notre diplôme du 6 de ce mois, avec défense expresse à chacun de ses membres, d'exercer, après la réception de notre dit diplôme, aucun acte d'autorité, de juridiction, ou fonction quelconque du chef de leurs ci-devant emplois, à peine de bannissement perpétuel hors des terres de notre domination aux Pays-Bas.

VI. Et la cassation de ce tribunal exigeant que nous pourvoyions notre province de Brabant d'un juge supérieur, nous établissons notre grand conseil, siéant à Malines, comme nous l'avons établi par un autre diplôme du 6 de ce mois, pour exercer à l'égard de ladite province, tout acte de juridiction quelconque, soit contentieuse ou volontaire, qu'y a exercé ci-devant le conseil que nous avons cassé.

VII. Nous assurons à tous nos fideles sujets, de quelque état ou condition qu'ils soient, leurs anciens droits de liberté & de propriété individuelles ; de même que celui de ne pouvoir être traités, en quelque matiere que ce soit, civile ou criminelle, réelle ou personnelle, qu'en justice réglée par droit & sentence & par-devant leur juge compétent, qui en dernière instance, & pour les personnes, cas & matieres privilégiées, qui ont été de la compétence du ci-devant conseil de Brabant, sera, d'après ce que nous avons statué par notre diplôme du 6 de ce mois, rappelé dans l'article précédent, notre grand conseil siéant à Malines, à l'exception toutefois de ceux qui, à l'occasion des événemens passés ou à venir, se sont rendus ou se rendront coupables envers nous.

VIII. Nous prévenons tous & un chacun que notre volonté suprême est, que ces coupables, sur le résultat des recherches faites & à faire à leur charge,

d'après les ordres convenus dans notre dépêche du 7 Janvier dernier, rappelée ci-dessus, soient arrêtés d'abord sans autre provision de justice pour être entendus & jugés selon les circonstances, & par tel juge ou tribunal que nous trouverons à propos de désigner ou d'établir à cet effet.

Mandons & ordonnons que la présente ordonnance soit imprimée, publiée & affichée dans la province de Brabant, es lieux accoutumés & par-tout où besoin sera, afin que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance. En témoignage de quoi nous avons fait mettre à ces présentes notre grand scel. Donné en notre ville de Bruxelles, le 18me jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-neuf, de nos regnes, savoir : de l'empire romain le vingt-quatrième ; de Hongrie & de Bohême le neuvième. Etoit paraphé Tr. Vt., & plus bas, par l'empereur & roi en son conseil. (Signé) Wildt.

LOUVAIN (le 19 Juin). On n'a pas tardé à savoir ici ce qui s'est passé hier à Bruxelles ; car on est venu sur le champ s'assurer de tous les comptoirs des états qui sont en cette ville, & on y a placé des sentinelles. — On a été aussi aux Dominicains pour saisir celui qui a prêché l'octave du St. Sacrement à St. Pierre. Mais il a fauté les murailles & s'est évadé. — Autre prise manquée. La maréchaussée Brabançonne avoit arrêté sur pays de Liege, avec permission de ce gouvernement, celui que l'on dit être auteur du Keuremence ; mais une troupe de payfans, d'autres disent d'étudiants, sont venus à bout de le délivrer.

Un essaim de folliculaires étrangers s'est fixé à Bruxelles depuis quelque tems, après avoir voltigé çà & là suivant l'impulsion du plus grand profit. Cette brillante colonie vient, dit-on, d'être recueillie par quelques frippiers littéraires, avec lesquels elle

a passé un contrat d'union, & formé une ligue offensive & défensive contre le bon sens, la décence & la honte. Plusieurs essais sont déjà sortis du nouvel aréopage. *Les deux Ambroïses*, *La mort du nouveau Titus*, les *Lettres à son éminence*, &c. &c. sont les premiers fruits de leurs travaux. Il est aisé de conclure qu'ils n'en demeureront pas là. On fait qu'ils sont munis d'un approvisionnement énorme d'érudition puisée dans les meilleures sources. Leur magasin littéraire est un répertoire immense de tout ce que la manie philosophique & le fanatisme antichrétien ont pu imaginer de plus ridicule & de plus extravagant. Au reste que le public ne conçoive delà aucun ombrage ; car leurs vues sont très-pures : ils protestent de n'avoir d'autre ambition que de remettre la religion dans l'état florissant, où elle étoit dès le berceau du christianisme & de rétablir la paix & la tranquillité dans les Pays-Bas. Qu'on laisse agir seulement ces apôtres pacifiques ; ils ont des ressources inconnues & miraculeuses ; & ils assurent, qu'ils parviendront à ces fins desirables, en outrageant la religion & ses ministres par des blasphèmes, & en accablant la nation Belgique par les sarcasmes les plus révoltans. C'est pourquoi si la nouvelle compagnie prodigue au besoin l'imposture, la contradiction, l'inconséquence, & l'effronterie, on doit user d'une bénigne indulgence en considération des vues amicales & bienfaisantes des associés, & observer, qu'outre qu'ils évitent par-là l'embarras de foudre les difficultés, ces moyens extraordinaires & merveilleux

leux entreront peut-être avec succès dans leur plan mystique de pacification & de réforme.

Lettre de M. le Plat, Professeur en droit ecclésiastique, à S. Em. le cardinal-archevêque de Malines.

„ Mgr. dénoncé par votre éminence à l'empereur, comme une des causes des troubles survenus au séminaire-général de Louvain, & de l'inquiétude qui doit s'être répandue dans le public sur l'enseignement de l'université, j'ai écrit à V. E. le 31 Janvier 1788, en termes de respect & de soumission, pour obtenir d'elle ou une juste réparation du tort qu'elle m'a fait par une accusation aussi formelle sur un point aussi grave, ou l'indication précise des erreurs dans lesquelles j'aurois eu le malheur de tomber.

„ J'ai accompagné cette demande respectueuse de l'aveu sincère des autorités, sur lesquelles j'appuyois mes opinions & mes leçons, les conciles de Constance & de Basle, & les quatre propositions du clergé de France de 1682.

„ Je devois attendre de la religion de V. E. & de sa charité qu'elle dissiperoit l'impression de la calomnie, ou de la sollicitude pastorale de V. E. qu'elle s'empresseroit à relever individuellement mes erreurs, pour me ramener dans le chemin de la vérité & pour empêcher qu'elles ne se répandent parmi les fideles de son diocèse.

„ J'ai languì en vain sept mois dans cette attente : poursuivi cependant sans relâche par la calomnie, outragé en personne jusques dans le temple du Seigneur, obligé de m'expatrier au péril de ma vie, chaque instant exposé à voir ravager mon patrimoine, que me restoit-il à faire mieux que d'invoquer le jugement du public ? C'est dans ce dessein qu'au bout de sept mois d'une vaine attente j'ai livré à la presse ma première lettre à V. E., & je comptois bien en attendre tranquillement les effets ; mais votre éminence ayant attaqué formellement dans sa lettre du 2 Avril 1789, l'ouvrage du professeur Pehem que j'explique dans mes leçons, & qui

fert d'auteur classique à mes écoliers, je me suis vu de nouveau livré aux clameurs des esprits crédules comme fauteur de cet ouvrage accusé d'hérésie : alors j'ai écrit à V. E. une seconde lettre datée du 17 Mai 1789. J'y ai renouvelé la demande alternative, qui faisoit l'objet de la première & ma profession de foi.

„ Mais je reste encore sans réponse & sans réparation quelconque, ainsi que sans désignation de mes prétendues erreurs.

„ Quelles que puissent être les occupations & les soucis de V. E., rien ne doit, rien ne peut l'arrêter, lorsqu'il s'agit de me laver devant le trône & devant le public d'une imputation injuste, ou de me tirer & mon auditoire avec moi des erreurs auxquelles je suis accusé par elle de m'être livré.

„ Votre éminence réclame hautement le pouvoir d'enseigner ou de faire enseigner la théologie, elle appuie sa prétention sur le droit divin : il faut donc qu'elle soit en état d'enseigner, ou au moins de juger de la doctrine de ceux qu'elle voudroit constituer pour enseigner en son nom, & si cela est, elle doit pouvoir prononcer d'un moment à l'autre sur moi, sur les professeurs de Louvain, & sur les auteurs que nous expliquons : il ne lui faut pour cela ni théologien, ni conseil, ou sa mission est en défaut.

„ Voilà, monseigneur, quel est mon raisonnement : c'est à votre jugement que je me suis soumis, & non à celui de votre conseil qui n'a pas de mission. J'attendrai huit jours encore, & au bout de ce tems n'obtenant pas de V. E. ce que je suis en droit d'attendre, j'ose dire, d'exiger d'elle, je la prévien, que je prendrai mon recours à son juge compétent : ce sera un devoir que je remplirai envers le souverain qui m'a confié ma chaire, envers mes écoliers, envers ma famille. Mais je me jette à vos genoux, monseigneur, ne me réduisez point à cette cruelle extrémité, ne me forcez pas d'invoquer la protection des loix contre un pasteur que je révere ; au nom de la sainte religion que nous professons tous deux, ne m'obligez pas à rejeter sur un

prélat éminent par ses dignités l'odieux d'une calomnie dont je ne puis endurer plus long-tems ses effets déchirans ; à l'imitation du célèbre Fénelon ne craignez pas de rendre hommage à la vérité, que des esprits turbulens vous ont long-tems déguisée, accordez-moi une généreuse réparation volontaire, & votre bénédiction apostolique. „ Je suis &c.

Bruxelles, le 13 Juin 1789.

Réponse à la lettre précédente.

MALINES (ce 15 Juin). „ Mr. si S. Em.
 „ n'a point répondu aux lettres que vous
 „ lui avez écrites depuis quelque tems ,
 „ c'est qu'elle a pour maxime d'opposer
 „ le silence au mépris qu'on fait de sa per-
 „ sonne. Le ton ricaneur que vous prenez
 „ à son égard n'est point de nature à lui
 „ faire croire, que vous soyez bien disposé
 „ à la soumission, dont vous multipliez les
 „ protestations ; & delà il résulte une inu-
 „ tilité parfaite de vous donner les avertis-
 „ semens charitables que vous demandez.
 „ On vous croit trop sensé, monsieur, pour
 „ ne point sentir vous même tout le ridi-
 „ cule qu'il y a dans la prétention que vous
 „ formez au sujet de votre diffamation ;
 „ c'est pourquoi on aime à se persuader
 „ que vos démarches reçoivent l'impulsion
 „ d'un conseil étranger ; s'il étoit vrai que
 „ cette diffamation auroit été occasionnée
 „ par la déclaration secrète & intime que
 „ le cardinal-archevêque a donnée à S. M.
 „ sur les clameurs du public, après en avoir
 „ été spécialement requis de sa part, ce n'est
 „ pas à S. Em., mais à ceux qui ont rendu
 „ cette déclaration publique, que vous de-
 „ vriez en imputer la faute ; c'est contre

„ ceux-ci & non contre elle que vos pour-
 „ suites judiciaires devoient être dirigées.
 „ Au reste si vous prévoyez quelqu'avant-
 „ tage à compléter cette scene peu édi-
 „ fiante, en la mettant en justice réglée,
 „ S. Em. trouvera la consolation dans sa
 „ patience ordinaire, & ajoutera cette nou-
 „ velle mortification à toutes celles qu'elle
 „ souffre pour la cause de l'Eglise. Mais cela
 „ ne l'empêchera pas de faire son devoir
 „ à l'égard de la doctrine de Pehem, que
 „ vous enseignez. Dans peu de tems sa dé-
 „ claration vous fera connoître le résultat
 „ de l'examen qui en a été fait, & vous four-
 „ nira l'occasion de prouver au public &
 „ à votre archevêque que la déférence dont
 „ vous parlez dans vos lettres, n'est pas
 „ un vain étalage de paroles, ni une défaite
 „ apprêtée pour les circonstances. „

Je suis &c.

Montieur,

J. H. Duvivier, secrét. de S. Em.

L'on convient aujourd'hui que de toutes
 les questions faites par le cardinal-archevê-
 que, aux professeurs de la nouvelle école
 de Louvain, aucune n'a été plus prudente
 ni plus importante & nécessaire, que celle
 qui concerne la bulle *Unigenitus*. Par-là il
 s'est assuré d'un moyen sûr & simple de dé-
 masquer les partisans que la secte de S. Mé-
 dard peut avoir dans ce pays; partisans dont
 le nombre étoit presque réduit à rien, mais
 qui dans ces tems d'incrédulité, & sur-tout
 à la faveur des nouveaux systêmes d'admi-
 nistration & d'enseignement, s'est accru
 d'une maniere alarmante; non pas par con-

viction ni par aucune connoissance raisonnée de cette faction hétérodoxe, mais précisément par haine de toute religion, & pour faire une espèce de diversion à l'autorité de l'Eglise Catholique (a). L'illustre prélat, convaincu que cette constitution célèbre, reçue de l'Eglise Universelle, étoit l'*Omoufios*, le *Theotocos* de ce siècle, le *Tau* d'Ezechiel; le *Scibboleth* qui trahit les Ephraïtes (b), a pris la plus sûre comme la plus catholique précaution pour sauver le dépôt de la foi (c)

(a) „ Ceux qui n'ont point de religion, dit „ un orateur célèbre, sont ravys de voir des di- „ visions dans la religion. Et parce que le moyen „ d'entretenir ces divisions, est d'appuyer le parti „ de l'hérésie & de la révolte, voilà pourquoi „ ils le favorisent toujours. D'où il arrive assez „ souvent, par l'assemblage le plus bizarre & „ le plus monstrueux, qu'un homme qui ne croit „ pas en Dieu, se porte pour défenseur du pou- „ voir invincible de la grace, & devient à toute „ outrance le panégyrique de la plus étroite „ morale. „

Bourdal.
Pensées sur
la Foi.

(b) Les Ephraïtes dans leur fuite, faisoient semblant d'être de quelque autre tribu d'Israël: les vainqueurs, sachant que par une difficulté organique qui tenoit à leur idiome, ils ne pouvoient prononcer *Scibboleth*, leur faisoit répéter ce mot; & ils se trahissoient en disant *Sibboleth*. C'est dans ce sens qu'un homme célèbre a dit que la Constitution servoit de *Scibboleth* aux catholiques. — Réflexions diverses sur le caractère de cette secte, sur la nécessité d'en connoître les partisans, 1 Octob. 1788, p. 182 précéd. & suiv.

(c) Un jour qu'on parloit des réfractaires & détracteurs de cette Constitution célèbre, je n'hésitai point de dire qu'il n'y avoit pas de milieu (pour les catholiques j'entens & sur-tout les esprits raisonnés) entre l'athéisme & l'opposition à la bulle *Unigenitus*. Comme cela paroïssoit

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 13 Juin). Quoiqu'il soit assez difficile d'apprendre des nouvelles touchant la santé de S. M. l'empereur, puisqu'on ne publie plus de bulletin à ce sujet, & qu'il n'y ait que ses médecins, l'archiduc François avec l'archiduchesse son épouse, & quelquefois M. le comte de Rosenbergh, qui approchent de son auguste personne, il a cependant transpiré que la santé du monarque est encore chancelante, & S. M. ne se trouvant pas trop bien du lait d'ânesse, en a cessé l'usage. On dit que les médecins ont conseillé au monarque de quitter Laxem-

fort étrange & qu'on me prenoit pour le plus paradoxal des hommes, j'allai prendre l'*Encyclopédie*, édition de Neuchâtel 1761, ouvrage qu'on ne soupçonnera pas d'un excès de catholicisme, & à l'article *Unitaires*, je lus ce qui suit. „ Lors-
 „ qu'il se trouve dans cette communion (des
 „ catholiques) un homme d'un esprit inquiet,
 „ remuant & difficile à contenter, il commence
 „ d'abord à s'établir juge, &c... Il se fait pro-
 „ testant. S'apercevant bientôt de l'incohérence
 „ des principes qui caractérisent le protestan-
 „ tisme, il cherche dans le socinianisme une solu-
 „ tion à ses doutes & à ses difficultés, & il de-
 „ vient Socinien. Du socinianisme au déisme il
 „ n'y a qu'une nuance très-imperceptible, & un
 „ pas à faire; il le fait. Mais comme le déisme
 „ n'est lui-même qu'une religion inconséquente,
 „ il se précipite insensiblement dans le pyrrho-
 „ nisme; état violent, & aussi humiliant pour
 „ l'amour-propre, qu'incompatible avec la na-
 „ ture de l'esprit humain. Enfin il finit par tom-
 „ ber dans l'athéisme „ *La vérité de cette ré-
 flexion*, dit l'auteur de l'article, *se fera sentir à
 tout lecteur intelligent. Effectivement, il n'est pas
 possible de ne pas la sentir.*

bourg & de retourner à Vienne. Le bruit court en ce moment que S. M. va se rendre au Belvedere.

S. M. a établi, la semaine passée, une commission pour faire des recherches sur les causes de la cherté, qui devient de jour en jour plus excessive. Mais il est à craindre que ces recherches n'aboutissent à rien. Cette cherté tient à tant de causes liées les unes aux autres, qu'il est presque impossible d'y obvier. La récolte de l'année passée n'a pas été des plus abondantes; celle de cette année-ci ne le fera pas non plus, selon toutes les apparences; nous avons une grande armée à approvisionner, & moins de bras pour la culture des terres; l'argent devient tous les jours plus rare, & l'usure est montée au dernier degré de scandale. — L'empereur ayant permis aux officiers, dont la santé est délabrée, de demander leur démission, sous promesse de leur accorder une retraite proportionnée à leurs grades & à leurs services, plusieurs ont profité des offres gracieuses de S. M. Le climat de Hongrie a fait effectivement beaucoup de ravage parmi nos troupes. — On a arrêté plusieurs incendiaires dans nos provinces. Il ne peut y avoir que la misère ou l'amour du pillage & du brigandage qui soient la cause de ces excès humains.

On voit par un de nos derniers bulletins, que les Turcs ont fait une irruption sur notre territoire en Croatie, du côté où se confondent les frontières Autrichiennes, Vénitiennes & Turques, & que dans une rencontre nous avons perdu plus de 800 hommes. Ce qu'il y a eu en cela d'extraordi-

naire , & ce que le bulletin ne dit pas , c'est que les Bosniaques ont si adroitement caché leurs mouvemens & leur marche , que nos commandans n'en ont pas eu la moindre connoissance préalable. Cette invasion semble avoir tout d'un coup dérangé le plan que le maréchal Laudon avoit formé pour cette campagne : son intention , comme on l'asfure , étoit de prendre d'abord Zettin dont la conquête couvroit Sluin & Carlstadt de ce côté-là , & de faire avancer ensuite un corps d'armée contre Wihacz , tandis que lui-même se seroit porté en personne à Neu-Gradiska pour attaquer Berbyr. Mais la position actuelle del'ennemi semble avoir mis un obstacle invincible à ces opérations , à moins qu'avant tout on ne parvienne à le déloger de son camp , sans quoi le corps d'armée qui voudroit aujourd'hui investir Wihacz , se trouveroit entre deux feux.

On n'est pas instruit de ce qui se passe dans le Bannat de Temeswar , si ce n'est que par ordre du maréchal Haddick quelques milliers de travailleurs étoient occupés à mettre la forteresse de ce nom dans le meilleur état de défense possible , comme si l'on s'attendoit à une seconde invasion de cette province. Il est certain que les Turcs & surtout les Bosniaques combattent avec une valeur & un acharnement incroyables. Il ne faut pas être surpris , si le feu prince Charles de Lichtenstein a eu du dessous l'année dernière. Le feld-maréchal baron de Laudon , qui passe pour un de nos meilleurs généraux , & qui l'est effectivement , trouve chez eux une résistance à l'épreuve. Il voudroit les faire sortir de leurs montagnes & les attirer

dans la plaine pour les combattre ; reste à favoir , s'ils donneront dans le panneau. La petite guerre , qui nous est très-nuisible , est infiniment utile aux Turcs. Ajoutons , que l'enthousiasme & le fanatisme religieux , qu'on inspire aux Turcs dans leur enfance , montant extraordinairement leur imagination , leur donne cette fierté arrogante & ce courage indompté , qui étonne & surprend. Notre philosphisme & notre froide indifférence , nous ont ôté cette grande ressource.

Le maréchal Laudon ayant cru devoir exercer quelque acte de sévérité contre ceux qui par leur négligence ont occasionné le manque presque total de fourages & autres provisions qui regne dans son armée , a fait mettre plusieurs officiers de l'état-major en arrêt pour cette raison. Il y a cependant des gens qui prétendent que ces officiers n'étoient pas en faute. Le même maréchal a , dit-on , tué d'un coup de pistolet un colonel qui refusoit d'obéir.

Les prétendus députés des Monténégrins ont quitté Vienne fort mécontents de ce que le conseil suprême de guerre avoit accueilli peu favorablement leurs plaintes ou plutôt leurs calomnies contre le lieutenant-colonel Wukassowich. Ces gens-là avant leur départ avoient assuré à quelques personnes avec lesquelles ils avoient contracté , on ne fait quelle liaison , que de retour dans leur patrie , ils s'empresseroient à réunir tous leurs compatriotes en état de porter les armes , pour former un corps d'armée & se joindre aux ennemis de la maison d'Autriche. Ceux qui connoissent le caractère & l'état d'impuissance de cette peuplade , ont beaucoup

ri de la bravade de ces émissaires ; & l'on fait que rien ne leur a causé plus de chagrin que le refus que leur fit M. de Wukafowich lors de sa retraite, de leur laisser des armes & des munitions de guerre.

Comme le prince-évêque de Passau continue à être incommodé des suites d'un crachement de sang qui lui survint il y a un mois, le prélat qui est venu ici de Rome chargé de la barrette pour cette nouvelle éminence n'a pu encore fixer le jour pour la cérémonie de son installation ; on prétend d'ailleurs qu'elle se fera dans le plus grand incognito, pour épargner à S. M. l'incommodité qu'elle pourroit lui causer.

Le général Wartensleben, dont la santé est très-délabrée, se trouve, depuis quelque tems, dans cette capitale.

MANHEIM (*le 16 Juin*). Hier, vers les 4 heures du matin, S. A. S. l'électeur notre souverain est reparti d'ici, pour retourner à Munich. — Le 13, vers les 9 heures du soir, nous avons senti deux secousses de tremblement de terre assez fortes, dont la direction étoit du Nord-Est au Sud-Ouest.

F R A N C E.

PARIS (*le 21 Juin*). Le roi est à Marly depuis le 12 ; la cour y est allée le 13 ; elle y passera l'été. — Le corps de M. le dauphin a été transporté, le 13, à St. Denis. On a porté, dans la soirée du 12, son cœur au Val-de-Grâce. Le trésor-royal gagne plus d'un million à la mort de ce prince par les rentes viagères, que les étrangers avoient placées sur sa tête, pour s'épargner l'embarras d'envoyer chaque année des certificats de vie. Sa maison coûtoit aussi près d'un million.

Le marquis d'Osmond, que le roi a nommé son ministre plénipotentiaire près les états-généraux des Provinces-Unies, a eu le 7 de ce mois l'honneur d'en faire ses remerciemens au roi, étant présenté à S. M. par le comte de Montmorin, ministre & secrétaire d'état. — Le bailli de la Brillane, ambassadeur-extraordinaire de l'ordre de Malte, avoit eu quelques jours auparavant, une audience particuliere du roi, à laquelle beaucoup de baillis, commandeurs & chevaliers de l'ordre, lui ont fait cortège, & pendant laquelle il a remis sa lettre de créance à Sa Majesté.

Le 17, le tiers-état s'est porté à une démarche qui aura sans doute les plus grandes suites. Non-seulement la chambre s'est déclarée *assemblée nationale*, mais elle a commencé à exercer l'autorité souveraine, comme il se voit par l'arrêté suivant.

„ L'assemblée nationale, considérant que le premier usage qu'elle doit faire du pouvoir dont la nation recouvre l'exercice, sous les auspices d'un monarque qui, jugeant qu'elle est la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnoître les droits du peuple François, est d'affirmer, pendant la durée de la présente session, la force de l'administration publique. „

„ Voulant prévenir les difficultés qui pourroient traverser la perception & l'acquit des contributions, difficultés d'autant plus sérieuses qu'elles auroient pour base un principe constitutionnel & à jamais sacré, authentiquement reconnu par le roi & solennellement proclamé par toutes les assemblées de la nation, principe qui interdit toute levée de deniers & de contributions dans le royaume sans le consentement formel des représentans de la nation. „

„ Considérant qu'en effet les contributions, telles qu'elles se perçoivent actuellement dans le

royaume, n'ayant point été consenties par la nation, sont toutes illégales, & par conséquent nulles dans leur création, extension ou prorogation. „

„ Déclare consentir provisoirement pour la nation, que les impôts & contributions, quoiqu'illégalement établis & perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, & jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir. „

„ Passé lequel jour, l'assemblée nationale entend & décrète que toutes les levées d'impôts & contributions de toutes natures, qui n'auront pas été nommément, formellement & librement accordées par la nation, cesseront entièrement dans toutes les Provinces du royaume, qu'elle que soit la forme de leur administration. „

„ L'assemblée s'empresse aussi de déclarer qu'aussi-tôt qu'elle aura, de concert avec Sa Majesté, fixé les principes de la régénération nationale, elle s'occupera de l'examen & de la consolidation de la dette publique, mettant dès-à-présent les créanciers de l'état sous la garde de l'honneur & de la loyauté de la nation Française. „

„ Enfin l'assemblée devenue active, reconnoît aussi qu'elle doit ses premiers momens à l'examen des causes qui produisent dans les Provinces du royaume la disette qui les afflige, & à la recherche des moyens qui peuvent y remédier de la manière la plus efficace & la plus prompte. En conséquence, elle a arrêté de nommer un comité pour s'occuper de cet important objet, & que Sa Majesté fera suppliée de faire remettre audit comité tous les renseignements dont il pourroit avoir besoin. „

„ La présente délibération sera imprimée, & envoyée dans toutes les Provinces. „

L'après-dinée, l'assemblée s'est réunie. Le doyen, continué sous le titre de président, a lu la réponse suivante du roi, qui naturellement a du être étonné de ce qui venoit de se passer. *Je ne refuserai jamais*, dit le

monarque, de recevoir aucun des présidens des trois ordres, lorsqu'ils seront chargés d'une mission auprès de moi, & qu'ils m'aurent demandé, par l'organe usité de mon garde des sceaux, le moment que je veux leur indiquer. Je désapprouve l'expression répétée de classes privilégiées, que le tiers-état employe pour désigner les deux premiers ordres. Ces expressions inutiles ne sont propres qu'à entretenir un esprit de division absolument contraire à l'avancement du bien de l'état, puisque le bien ne peut-être effectué que par le concours des trois ordres qui composent les états-généraux, soit qu'ils délibèrent séparément, soit qu'ils le fassent en commun.

Le 20, le clergé après de longs débats, a pris la résolution, par une très-petite pluralité, de se rendre à la *chambre nationale*. Les curés ont décidé cette décision. Car presque tous les évêques, prévoyant les événemens qui se préparent, étoient d'un avis contraire.

Il y a eu, à 11 heures du soir, une députation d'une partie du clergé, à la tête de laquelle marchaient le cardinal de la Rochefoucault & l'archevêque de Paris. On dit que c'est pour avertir le roi des dangers dont l'ordre public, étoit menacé. Le monarque, ajoute-t-on, voit actuellement où l'a conduit M. Necker. — Le même jour, une députation des magistrats du parlement, M. Séguier portant la parole, a motivé, en présence de S. M. la protestation que cette cour prétend avoir le droit de faire contre la constitution & la délibération du 17, rédigées & confirmées par la chambre nationale. A la suite du discours de M. l'avocat-général, il y a eu un con-

feil extraordinaire à Marly, tenu à onze heures & demie du soir : on assure qu'il a duré jusqu'à 4 heures du matin, & que MM. de Laverdy & de Sartines y ont été appelés. — La noblesse, abandonnée du clergé & des communes, a pris le parti d'envoyer une députation auprès du roi, afin que S. M. prenne le second ordre, son état, sous sa sauve-garde & sa protection. — Le 20 le roi ayant fait fermer la salle des états, l'*assemblée nationale* s'est tenue ailleurs. Il circule des brochures qui font trembler, entr'autres *Le premier coup des vêpres.*

M O R T S.

Le comte de Stainville-Choiseul, maréchal de France, gouverneur & commandant de l'Alsace & de la ville de Strasbourg, est mort dans cette dernière ville le 1 Juin, fort regretté de la province, où il commandoit.

Le prince souverain Charles-Thomas de Lowenstein-Wertheim, est décédé le 6 Juin, à Kleinheubach, âgé de 76 ans, après un regne de 54 ans.

NOUVELLES DIVERSES.

Les dernières lettres de Suede marquent que le roi a quitté la capitale, & s'est rendu à l'armée de Finlande après avoir fait son testament. — Le prince Poninski accusé dans une des dernières séances de la diète de Pologne, de s'être vendu lors du partage aux puissances étrangères, a été arrêté dans son hôtel, où il est gardé à vue. — Un incendie terrible, dont nous rendrons compte Pordinaire prochain, a ravagé le Gradisca autrichien. — Il paroît que la nouvelle de la réunion du clergé à la *chambre nationale* est prématurée. — Voici la résolution des états du Brabant, en suite de laquelle le gouvernement les a abolis. „ Ayant „ été fait lecture de la lettre de l'empereur datée de „ Luxembourg le 6 du mois, sous le seing de S. M., „ par laquelle elle ordonne de porter pendant la mati- „ née de la présente assemblée générale, au ministre „ plénipotentiaire, les assurances de la soumission des „ États aux arrangemens contenus dans le diplôme de „ la même date du 6 de ce mois, duquel le précis, par „ extrait des points dispositifs, a été remis ce matin à

une députation des Etats par S. E. le ministre : lecture faite desdits points, & le rapport entendu de la députation qui avoit été à l'audience du ministre, après mûre délibération, il a été résolu par nous, prélats & nobles, de déclarer à S. Exc. pour les deux premiers ordres, qu'ils sont pénétrés du plus profond respect pour la personne de l'empereur, & animés du zèle le plus pur pour le service de sa majesté, que rien ne démentira jamais la soumission & l'obéissance qu'ils auront à ses ordres; mais qu'ils supplient très-humblement S. M. de daigner considérer l'impossibilité où ils se trouvent, de concourir de leur part aux arrangements portés par le diplôme du 6 de ce mois, dont les points ont été communiqués par S. Exc. à la députation susmentionnée, d'autant que les mêmes points sont subversifs de la constitution; suppliant S. M. avec la plus sincère douleur, de ne point leur imputer cette déclaration à désobéissance, mais seulement au devoir impérieux du serment qui les lie sur l'observation des loix constitutionnelles du pays, sans y pouvoir contrevenir directement ou indirectement. *Fait à Bruxelles, ce 18 Juin 1789; par ordonnance, (signé) de Cock.*

Je remercie bien l'homme de Bruxelles, qui dans une lettre anonyme insérée n. 72, de la feuille de Herve, m'associe dans ses fureurs aux évêques Belges qu'il déchire avec toute la brutalité d'une anche basse & lâche. Ces illustres prélats ne peuvent que se croire fort honorés par la haine de tels personnages, dont l'approbation seroit le souverain opprobre. Pour moi, tandis qu'on n'aura à opposer à mes raisons que les épithètes d'*imposeur*, de *Tartuffe*, de *Pierlot*, de *serpent*, de *Beelzebuth* &c.; tandis qu'on n'osera se nommer ni me réfuter, que tous les efforts de mes ennemis se borneront à vouloir m'*étouffer*, à veiller que mes écrits n'entrent dans tel ou tel pays; j'aurai la raisonnable vanité de croire, que j'ai de mon côté, la vérité & la justice.



Le *dé à coudre* est le mot de la dernière énigme.

Nous sommes d'un grand usage
 Dans un très-petit ménage;
 On nous vend sans nous compter,
 A qui nous veut acheter.
 Et tous les jours sur la brune,
 De nous il périt quelqu'une,
 Qui laisse, en finissant son sort,
 Quelque odeur après sa mort.

Dans le dernier Journal, p. 245, l. 25, fondamentale, lisez fondamental. — p. 247, l. 12, de bon honnête, lisez d'un bon & honnête. — p. 251, l. 18, qui environne, lisez qui nous environne. — p. 254, l. pénul. inhérentes, lisez inhérens. — p. 255, l. pénul. j'allai, lisez j'allois. — p. 277, l. 15, constituer, lisez continuer. — p. 309, l. 33, & pour, lisez & si pour. — p. 316, l. pénul. au lieu de la page 138, il faut citer la page 238. — p. 317, l. 13, tous bons, lisez tous les bons. — au haut de l'avant-dern. page, au lieu de 219, lisez 319.

Dans le Journal du 15 Mai, p. 158, l. dern. au lieu de elles appuyent, on avoit mis elles s'appuyent, ce qu'on a corrigé l'ordinaire suivant par elle appuyent, au lieu de elles appuyent. — Dans l'errata du dernier Journal, l. 8, ce n'est pas le mot après mais le mot dicat, qui doit être en caractère romain.

T A B L E.

TURQUIE	{ Constantinople.	351
	{ Alger.	352
POLOGNE	{ Varsovie.	353
	{ Neu-Fahrwasser.	362
RUSSIE	(Pétersbourg.	ibid.
ANGLETERRE	(Londres.	363
ESPAGNE	(Madrid.	365
SUEDE	(Stockholm.	369
DANEMARCK	(Coppenhague.	371
	{ Rome.	373
	{ Naples.	ibid.
ITALIE	{ Genes.	374
	{ Venise.	ibid.
	{ Boulogne.	375
	{ La Haye.	ibid.
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	376
	{ Louvain.	381
	{ Malines.	385
	{ Vienne.	388
ALLEMAGNE	{ Manheim.	392
FRANCE	(Paris.	ibid.
MORTS.		396
NOUVELLES DIVERSES.		ibid.